



Au-devant de la scène — Les comptes nationaux: des indicateurs macroéconomiques essentiels pour suivre la crise économique et financière

Chaque année, l'Annuaire d'Eurostat présente un thème qui revêt une importance particulière pour la politique européenne. En 2010, ce sont les comptes nationaux qui se trouvent au-devant de la scène, car ils constituent un instrument essentiel pour suivre et analyser l'état actuel de l'économie dans l'Union européenne et apporter des réponses politiques adéquates, aux niveaux national et européen, à la pire crise financière et économique que le monde ait connue depuis les années 30.

En effet, l'effondrement des marchés hypothécaires aux États-Unis, qui a entraîné une crise de confiance sur les marchés financiers mondiaux après la faillite de Lehman Brothers à l'automne 2008, a eu de graves répercussions sur le fonctionnement de nombreuses économies, y compris celles des États membres de l'UE-27. Les banques centrales, les autorités de surveillance financière et les gouvernements du monde entier ont dû prendre des mesures énergiques pour stabiliser le système financier et soutenir leurs économies.

En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) est intervenue, en concertation avec d'autres banques centrales, pour apporter des liquidités supplémentaires au système financier; comme les taux d'intérêt restaient à des niveaux historiquement bas, un nouvel élan a été donné à la reprise économique. La Commission européenne a lancé le plan européen pour la relance économique (PERE) en décembre 2008 afin de rétablir la confiance et d'encourager la demande par des actions coordonnées. La valeur totale de ce plan de relance s'élevait à environ 200 milliards d'euros, soit l'équivalent de 1,5% du produit intérieur brut (PIB) de l'UE-27. La Banque européenne d'investissement (BEI) a aussi réagi à la crise économique en augmentant son niveau de financement annuel d'environ 15 milliards d'euros sur deux ans. En mai 2009, sur la base des recommandations d'un groupe d'experts de haut niveau (présidé par Jacques de Larosière), la Commission européenne a présenté une communication définissant l'architecture de base d'un nouveau cadre européen pour la surveillance financière, devant être opérationnel dès 2010.

Parallèlement, de nombreux gouvernements européens ont mené leurs propres actions en vue de stabiliser leurs systèmes financiers et ont soutenu leurs économies par des mesures ciblant les marchés du travail et des produits, comme le recours au chômage partiel ou les primes à la casse (censées notamment encourager le remplacement des voitures les plus polluantes). Toutefois, le renforcement des incitations fiscales et la chute des recettes de l'État provenant des impôts sur le revenu et des taxes à la consommation ont fait grimper les déficits publics au-dessus du plafond de 3% dans la plupart des États membres, déclenchant la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) conformément aux dispositions du pacte de stabilité et de croissance (PSC) et suscitant de nouveaux défis politiques.

Dans la mesure où les informations provenant des comptes nationaux et d'autres indicateurs macroéconomiques jouent un rôle crucial dans la formulation des politiques, le présent chapitre commence par une présentation des principaux éléments du système européen de comptes économiques intégrés (SEC), en expliquant les divers types de comptes et de bilans qui le composent, par exemple les comptes des secteurs et les statistiques des finances publiques.

La section suivante présente certains des domaines politiques qui dépendent de la disponibilité de données de haute qualité sur les comptes nationaux. Il s'agit notamment de l'utilisation des comptes nationaux et trimestriels pour l'analyse des cycles économiques afin, par exemple, de développer et de suivre des politiques macroéconomiques, d'étayer les décisions prises en matière de politique monétaire et d'étudier l'évolution des finances publiques, notamment dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance. Les données du SEC servent aussi de base aux politiques structurelles, par exemple dans le contexte de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie «UE 2020». Un autre exemple présenté concerne l'utilisation des comptes régionaux comme éléments de référence pour l'allocation des dépenses des Fonds

structurels ou l'appréciation des résultats de la politique régionale et de cohésion.

La troisième section s'appuie sur les données des comptes nationaux et sur d'autres données connexes pour présenter une analyse des récents développements économiques. Une sélection de données macroéconomiques, dont beaucoup proviennent des comptes nationaux et sectoriels trimestriels, permet d'esquisser un profil de la crise économique et financière. L'analyse montre notamment son impact sur la production, les investissements, la consommation, les revenus, l'épargne et la richesse, ainsi que sur le climat économique, l'inflation et le chômage. Par rapport à l'analyse qui est traditionnellement présentée dans les chapitres suivants du présent manuel, l'un des avantages est que la plupart des données utilisées dans le présent chapitre ont une périodicité trimestrielle — et dans certains cas mensuelle — plutôt qu'annuelle, ce qui permet une analyse plus actuelle et nuancée du cycle économique. La section s'achève par une présentation des implications statistiques de la crise financière et économique.

La dernière section passe en revue les principaux défis qui se profilent à l'avenir en ce qui concerne les comptes nationaux et certaines des réponses qui sont déjà en cours de développement ou de mise en œuvre. Elle présente notamment les efforts déployés pour améliorer les normes comptables nationales grâce à la mise à jour du système de comptabilité nationale (SCN) au niveau mondial et à la révision du SEC au niveau européen. Le chapitre s'achève sur une mise en perspective qui entend dépasser l'utilisation du PIB en tant que chiffre censé, à lui seul, «résumer ce qui se passe dans l'économie» et présente plusieurs initiatives visant à compléter les indicateurs traditionnels des comptes nationaux de façon à pouvoir combiner des mesures économiques, sociales et environnementales. En septembre 2009, deux initiatives ont été dévoilées dans ce domaine; elles soulignent l'une comme l'autre la nécessité d'élargir l'usage qui



est traditionnellement fait des statistiques des comptes nationaux: la communication de la Commission européenne intitulée «Le PIB et au-delà — Mesurer le progrès dans un monde en mutation» et le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social.

1. Les comptes nationaux — Vue d'ensemble

Les comptes nationaux sont un système de comptes et de bilans qui forment un vaste cadre intégré permettant de décrire une économie, à l'échelle d'une région, d'un pays ou d'un groupe de pays. Pour que les comptes nationaux puissent être comparés au niveau international, ce système doit se fonder sur des concepts, des définitions, des classifications et des règles comptables communs, afin d'obtenir une description quantitative cohérente, fiable et comparable des économies. Les comptes nationaux fournissent des données économiques détaillées et systématiques utiles pour le travail d'analyse sur lequel reposent le développement et le suivi des politiques. Cette section donne une brève description des divers types de comptes.

1.1. Les caractéristiques générales des comptes nationaux

Les comptes nationaux enregistrent les activités économiques de manière systématique, en distinguant les acteurs selon les secteurs institutionnels auxquels ils appartiennent, comme les ménages, les sociétés et les administrations publiques. Le système décrit les diverses opérations ou autres changements d'actifs (flux) durant une période donnée, ainsi que le niveau des stocks (normalement à la fin de la période). Le contrôle des politiques budgétaires menées dans l'UE fait l'objet d'une attention particulière, qui se reflète dans

l'établissement de statistiques des finances publiques (point 1.7). La récente crise financière et économique a aussi fait ressortir l'importance des comptes financiers (point 1.8), qui présentent les opérations financières, les autres changements d'actifs ou de passifs financiers et les comptes de patrimoine financiers. C'est aussi sur les comptes nationaux que s'appuie l'élargissement du système financier. C'est le cas des statistiques économiques et sociales en général (section 4) et des comptes satellites en particulier (point 1.10).

Le système européen de comptes économiques intégrés

Le système européen de comptes économiques intégrés ⁽⁶⁾, désigné par l'abréviation SEC, est entièrement cohérent avec le système de comptabilité nationale qui sert de référence au niveau mondial pour l'établissement des comptes nationaux: le SCN est publié conjointement par les Nations unies, la Commission européenne, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale.

Le SEC ne se limite pas à une comptabilité nationale annuelle, mais s'applique aussi aux comptes trimestriels et aux comptes régionaux. Ces trois types de comptes sont présentés aux points 1.2, 1.3 et 1.9. Le SEC comporte deux grands ensembles de tableaux, à savoir le cadre/les comptes entrées-sorties de l'industrie et les comptes des secteurs, qui sont présentés aux points 1.5 et 1.6. Le SEC couvre aussi les concepts de population et d'emploi (point 1.4), qui sont pertinents tant pour les comptes des secteurs que pour le cadre entrées-sorties.

L'établissement des comptes

Les comptes nationaux sont établis séparément par chaque État membre, plus spécialement par l'institut national de

⁽⁶⁾ Pour plus d'informations, voir: <http://circa.europa.eu/irc/dsis/nfaccount/info/data/ESA95/en/esa95en.htm>.

statistique ou un autre organisme désigné par le gouvernement, par exemple la banque centrale. Les comptes résultent d'un processus d'intégration de données provenant de nombreuses sources, par exemple des enquêtes statistiques sur les entreprises et les ménages et des données administratives. Les comptes nationaux européens sont établis par Eurostat en combinant les comptes nationaux des États membres. À cet effet, les pays sont tenus de fournir à Eurostat un ensemble de données spécifié au préalable, selon un calendrier de transmission fixé.

1.2. Les comptes annuels

Les données annuelles constituent l'élément central du système des comptes nationaux, tant du point de vue de leur niveau de précision qu'en raison de leur utilisation

pour l'estimation des données trimestrielles (voir le point 1.3). Les données figurant dans le domaine des comptes nationaux comprennent des informations sur le produit intérieur brut et ses composantes, les agrégats de la consommation finale, les revenus, l'épargne et l'emploi. Il existe des ventilations pour certaines variables selon l'activité économique [telle qu'elle est définie par la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE)], les produits d'investissement, la fonction de consommation finale et les secteurs institutionnels. D'autres explications concernant les définitions et la disponibilité des données, ainsi que certaines des principales constatations en rapport avec les comptes nationaux annuels, sont présentées dans la section 1.1 du présent annuaire, dans le cadre du chapitre consacré à l'économie.

Encadré 1 — Le produit intérieur brut

L'unité la plus fréquemment utilisée pour mesurer la taille globale d'une économie est le produit intérieur brut. Le PIB aux prix du marché correspond à la valeur monétaire totale de l'ensemble de l'activité de production de toutes les unités productrices dans une zone donnée (par exemple un territoire national), que les unités soient détenues par des ressortissants ou des étrangers.

Le PIB, et en particulier le PIB par habitant, est l'un des principaux indicateurs utilisés pour l'analyse économique, ainsi que pour les comparaisons dans l'espace et/ou dans le temps.

Le PIB peut être défini et calculé de trois manières:

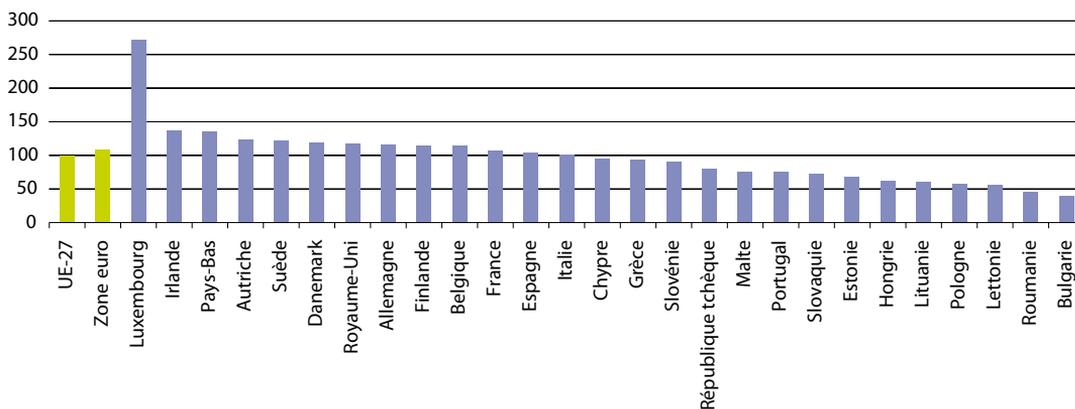
- **selon l'optique de la production:** comme la somme de la valeur ajoutée brute des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, majorée des taxes et des impôts et déduction faite des subventions sur les produits;
- **selon l'optique des dépenses:** comme la somme des emplois finals de biens et services par les unités économiques résidentes (consommation finale et formation brute de capital) plus les exportations moins les importations de biens et services;
- **selon l'optique des revenus:** comme la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets sur la production et les importations, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte.



Le graphique 1 donne un exemple de l'une des analyses les plus couramment effectuées à partir des données des comptes nationaux. L'analyse de l'économie de différents pays peut être facilitée par l'étude du PIB par habitant, c'est-à-dire en supprimant l'influence de la taille absolue de la population. Le PIB par habitant est souvent considéré comme un indicateur économique approximatif du niveau de vie, bien que ce ne soit pas sa finalité principale. Un indice du PIB par habitant par rapport à la

moyenne de l'UE (fixée à 100) peut en être tiré: si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par habitant pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Idéalement, ces comparaisons de l'activité économique des pays doivent reposer sur des séries qui reflètent le pouvoir d'achat de chaque monnaie, plutôt qu'utiliser les taux de change du marché. C'est pourquoi cet indicateur est généralement exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA).

Graphique 1: PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat, 2008 ⁽¹⁾
(UE-27=100)



(¹) Grèce, données provisoires; Autriche et Roumanie, prévisions; Slovaquie, estimation.

Source: Eurostat (tsieb010)

1.3. Les comptes trimestriels

La raison d'être des comptes trimestriels découle de certaines lacunes des données annuelles qui les rendent inutilisables pour l'analyse économique à court terme, par exemple:

- les décisions de politique économique qui requièrent des informations sur les développements économiques récents

ne sont pas correctement étayées, surtout pour l'année en cours;

- les fluctuations du cycle économique n'apparaissent pas de façon adéquate, étant donné que la période moyenne du cycle ne coïncide généralement pas avec les années civiles;
- il faut attendre longtemps pour que les chiffres soient publiés après la fin de la période de référence.

Les comptes trimestriels ont l'avantage de permettre la production d'un ensemble cohérent d'indicateurs, disponibles à bref délai, sur l'activité économique financière et non financière. Ils ont donc été mis en place en tant que partie intégrante du système de comptabilité. Un chapitre sur les comptes nationaux trimestriels a été introduit dans la version de 1995 du SEC, et Eurostat a publié séparément, en 1999, un manuel sur les comptes trimestriels, qui vise à garantir que les comptes trimestriels adoptent les mêmes principes, définitions et structures que les comptes annuels, sous réserve de certaines modifications dues à la période couverte.

Toutefois, les données trimestrielles sont simplifiées dans la mesure où la finalité des comptes trimestriels n'est pas de représenter en détail la structure de l'économie, à l'instar des comptes annuels, mais de retracer l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques et de faciliter l'établissement rapide des comptes, dès lors que les données disponibles trimestriellement sont moins abondantes. Les comptes trimestriels présentent encore quelques autres particularités, comme le traitement des variations saisonnières et la nécessité d'assurer la cohérence entre les comptes trimestriels et annuels.

Les méthodes statistiques employées pour établir les comptes trimestriels peuvent aussi être très différentes de celles utilisées pour les comptes annuels. Elles peuvent être classées en deux catégories principales: les procédures directes qui dépendent de la disponibilité à intervalles trimestriels, moyennant naturellement les simplifications qui s'imposent, des mêmes sources de données que celles servant à l'établissement des comptes annuels; les procédures indirectes qui reposent sur la désagrégation des données annuelles à l'aide de techniques mathématiques ou sta-

tistiques faisant intervenir des indicateurs trimestriels appropriés. Dans certains cas, les comptes annuels sont dérivés du système trimestriel et aucun calcul annuel séparé n'est effectué.

Le rôle de plus en plus grand que les comptes trimestriels ont joué ces dernières années démontre leur importance pour l'analyse économique à court terme et justifie les efforts croissants qui sont déployés pour les établir. Étant donné que tous les États membres établissent des comptes trimestriels, les agrégats pour l'UE-27 et la zone euro sont, en principe, obtenus par l'agrégation des données des États membres. Eurostat procède régulièrement à l'estimation des comptes trimestriels de l'UE à partir des comptes annuels de l'UE en se servant des informations trimestrielles disponibles auprès des États membres. Ce mode opératoire se justifie principalement par une forte demande pour obtenir des comptes trimestriels en temps voulu, étant donné que l'analyse du cycle économique requiert des résultats trimestriels pour l'UE-27 et en particulier la zone euro bien avant que les données n'aient été communiquées pour le dernier des États membres. Eurostat publie des estimations rapides du PIB environ 45 jours après la fin de chaque trimestre et des ventilations plus détaillées, avec les premières et deuxièmes estimations régulières, après 65 jours et 105 jours. Les estimations trimestrielles des chiffres de l'emploi sont publiées après 75 jours et 105 jours et les comptes des secteurs trimestriels après 120 jours. Le point 3.1 présente un large choix de chiffres basés sur les données des comptes nationaux trimestriels.

1.4. L'emploi

L'emploi et la population ont longtemps été considérés comme des variables auxiliaires dans les comptes nationaux, destinées à calculer des ratios par habitant ou par personne occupée. Depuis, l'importance de l'emploi



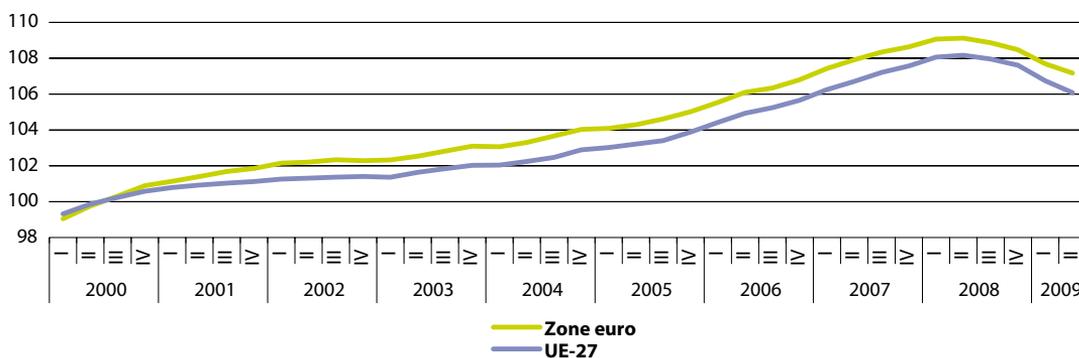
dans le système a augmenté, et on considère aujourd'hui qu'il s'agit d'un indicateur économique à court terme essentiel. Les chiffres de l'emploi dans les comptes nationaux résultent de l'intégration de données provenant de nombreuses sources; ils doivent être estimés de façon simultanée et cohérente avec d'autres variables des comptes nationaux, comme la production et la rémunération des salariés.

Il faut cependant garder à l'esprit que les chiffres de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de ceux découlant des statistiques du marché du travail, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT), qui produit aussi des données sur l'emploi et le chômage, ventilées par sexe ou selon d'autres caractéristiques des personnes. Le SEC fait une distinction entre les résidents employés (la perspective nationale) et l'emploi dans des unités

de production résidentes (la perspective intérieure): la différence est importante dans les zones géographiques caractérisées par d'importants flux transfrontaliers de personnes occupées. L'EFT s'intéresse notamment aux ménages résidents et se rapproche donc de la définition de la perspective nationale du SEC, mais il y a d'autres différences entre les données sur l'emploi du SEC et de l'EFT.

Le graphique 2 présente l'évolution de l'emploi dans l'UE-27 et la zone euro — conformément aux concepts des comptes nationaux. Le graphique, basé sur des données désaisonnalisées, fait apparaître que le nombre de personnes occupées a progressivement augmenté au cours de la décennie passée, jusqu'à ce que la crise économique et financière provoque un recul des marchés du travail européens à partir de la mi-2008.

Graphique 2: Indice de l'emploi, concept de l'emploi intérieur, données désaisonnalisées (2000=100)



Source: Eurostat (namq_aux_pem)

1.5. Les tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties

Le cadre des ressources et des emplois constitue la partie du système des comptes nationaux qui concerne la production et l'utilisation de biens et services dans une économie. Il reflète les activités d'industries où des produits intermédiaires et des facteurs primaires (comme la main-d'œuvre et le capital) sont nécessaires. Les tableaux des ressources et des emplois montrent où et comment les biens et services sont produits et quelle est leur utilisation intermédiaire ou finale.

Le cadre entrées-sorties se compose de trois types de tableaux: les tableaux des ressources et des emplois, les tableaux entrées-sorties symétriques et les tableaux reliant les tableaux des ressources et des emplois aux comptes des secteurs; ces tableaux font partie intégrante du SEC. Un manuel d'Eurostat consacré aux tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties traite de questions relatives à leur établissement et présente des solutions harmonisées.

Ces tableaux décrivent le processus de production (comme la structure des coûts, le

revenu généré) par secteur ou par activité et l'utilisation des biens et services (production, importations, exportations, consommation finale, consommation intermédiaire et formation de capital par groupe de produits). Dans le système des comptes nationaux, les tableaux des ressources, des emplois et des entrées-sorties donnent une description très précise des activités de production et d'utilisation d'une économie et constituent un cadre cohérent pour la comparaison des comptes nationaux.

Ces tableaux montrent notamment:

- la structure des coûts de production et la valeur ajoutée, qui est générée dans le processus de production;
- l'interdépendance des branches d'activité;
- les flux de biens et services produits au sein de l'économie nationale;
- le commerce international de biens et services avec le reste du monde.

Les tableaux des ressources enregistrent les modalités de la mise à disposition des produits dans une économie: il peut s'agir de la production de diverses branches d'activité intérieures ou d'importations.

Tableau 1: Exemple simplifié de tableau des ressources

Produits	Branches: 1, 2, ..., n	Importations	Total
1	Matrice de la production par produit et par branche	Importations par produit	Total des ressources (production + importation) par produit
2			
⋮			
n			
Total	Production totale par branche	Total des importations	Total des ressources

De façon similaire, les emplois de la même liste de produits peuvent être analysés en distinguant les emplois pour la consommation intermédiaire des branches d'activité intérieures ou les emplois finals comme la

consommation finale, la formation de capital fixe ou les exportations. Les tableaux des emplois font aussi apparaître les composantes de la valeur ajoutée (comme la rémunération des salariés ou la consommation de



capital fixe) par branche d'activité. Le cadre doit satisfaire à deux identités. La production de chaque branche d'activité est égale à la somme de la consommation intermédiaire plus la valeur ajoutée. Pour chaque

produit, le total des ressources (production plus importations) est égal à la somme de la consommation intermédiaire, de la consommation finale, de la formation brute de capital et des exportations.

Tableau 2: Exemple simplifié de tableau des emplois

	Branches: 1, 2, ..., n	Emplois finals				Total
		Consomma- tion finale	Formation brute de capital fixe	Variation des stocks	Exporta- tions	
Produits 1 2 ⋮ n	Matrice de la consommation intermédiaire par produit et par branche	Consommation finale par produit	Formation brute de capital fixe par produit	Variation des stocks par produit	Exportations par produit	Total des emplois (consommation intermédiaire + emplois finals) par produit
Valeur ajoutée — rémunération des salariés — consommation de capital fixe — excédent net d'exploitation	Matrice des composantes de la valeur ajoutée par branche					Valeur ajoutée totale par produit
Total	Production totale par branche: consommation intermédiaire + valeur ajoutée	Total des emplois finals par catégorie				Total des emplois

Un tableau entrées-sorties symétrique consiste en une matrice produit par produit (ou branche par branche): il réorganise les ressources et les emplois en un seul tableau, en appliquant, tant aux lignes qu'aux colonnes, une seule et même classification par produit (ou par branche).

1.6. Les comptes des secteurs

Les comptes des secteurs offrent une description systématique, par secteur institutionnel, des différents stades du processus économique, depuis la production jusqu'à l'utilisation des recettes et l'accumulation

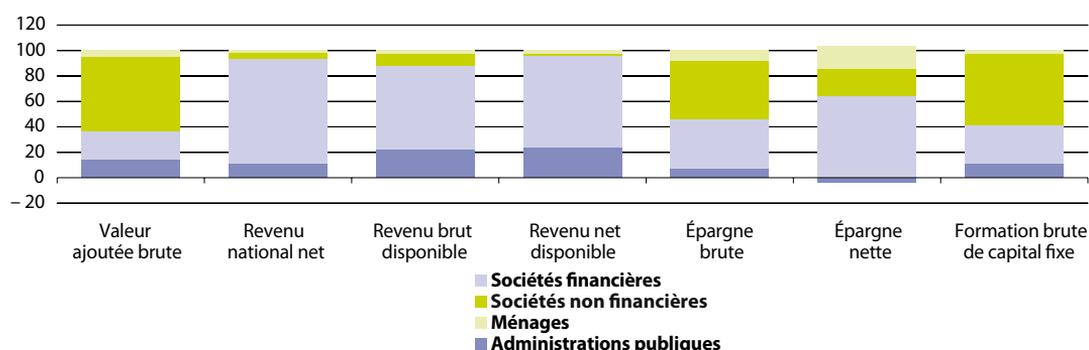
financière et non financière. Les comptes des secteurs incluent aussi des bilans qui décrivent les états des stocks d'actifs et de passifs et leur valeur nette. La Banque centrale européenne et Eurostat publient chaque trimestre les comptes de l'UE et de la zone euro par secteur institutionnel, et, récemment, des indicateurs essentiels pour les États membres ont aussi été publiés.

Dans une économie donnée, les évolutions macroéconomiques comme la croissance et l'inflation sont le résultat des comportements des agents économiques individuels. Les secteurs institutionnels rassemblent des

unités institutionnelles qui ont des caractéristiques et des comportements largement similaires: ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), sociétés non financières, sociétés financières et administrations publiques. Le regroupement des agents économiques ayant des

comportements similaires en secteurs institutionnels aide à comprendre le fonctionnement de l'économie. Les transactions avec les non-résidents et les créances financières des résidents sur les non-résidents, ou vice versa, sont enregistrées dans un secteur appelé «reste du monde».

Graphique 3: Parts des secteurs institutionnels dans les principaux agrégats, UE-27, moyenne pour 1999-2008 (en %)



Source: Eurostat ([nasa_simplif](#)) et Banque centrale européenne.

Le graphique 3 présente les parts des secteurs institutionnels dans les principaux agrégats des comptes nationaux. Le secteur des ménages regroupe tous les ménages, y compris les entrepreneurs individuels et les sociétés de personnes qui n'ont pas de personnalité juridique distincte. Par conséquent, le secteur des ménages génère une production et un revenu d'entreprise. Pour des raisons de présentation, les institutions sans but lucratif au service des ménages — comme les œuvres de charité et les syndicats — sont regroupées avec les ménages; leur poids économique est relativement limité. Le secteur des sociétés non financières comprend toutes les entreprises privées et

publiques qui produisent des biens ou services non financiers destinés au marché. Par conséquent, le secteur des administrations publiques exclut les entreprises publiques et rassemble les administrations centrales, régionales et locales, ainsi que les administrations de sécurité sociale. Le secteur des sociétés financières regroupe toutes les entités privées et publiques actives dans l'intermédiation financière, comme les institutions financières monétaires (à savoir essentiellement les banques), les fonds d'investissement, les compagnies d'assurances et les fonds de pension. Le point 3.1 présente une sélection de données basées sur les comptes des secteurs trimestriels.



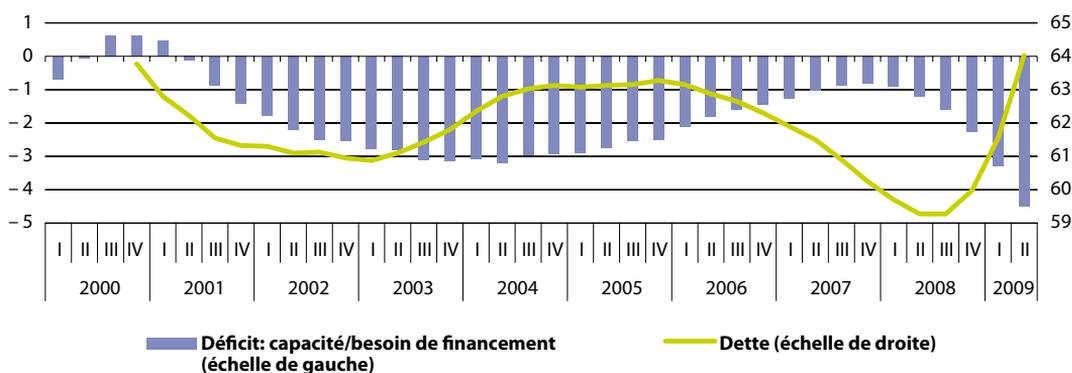
1.7. Les statistiques des finances publiques

Les statistiques des finances publiques (SFP) présentent les activités économiques des administrations publiques d'une façon harmonisée et comparable. Les SFP peuvent s'écarter notablement des présentations du budget ou des comptes publics qui sont spécifiques à chaque pays en ce qui concerne la couverture des unités ou l'enregistrement des opérations. Les SFP présentent les recettes, les dépenses et le déficit public, ainsi que les opérations sur actifs et passifs financiers, les autres flux économiques et les bilans. Elles sont totalement cohérentes avec le secteur des administrations publiques dans les comptes nationaux, mais sont présentées aux utilisateurs de façon différente (intégrée).

Les SFP suscitent une attention particulière dans la mesure où elles servent de base au contrôle budgétaire en Europe, notamment les statistiques relatives à la procédure

concernant les déficits excessifs. La PDE est définie à l'article 104 du traité sur l'Union européenne (le «traité de Maastricht»), qui prévoyait la création de l'euro. Le traité impose aux États membres d'observer la discipline budgétaire en respectant deux critères: un ratio déficit/PIB et un ratio dette/PIB qui n'excèdent pas, respectivement, les valeurs de référence de 3 et de 60%, définies dans le protocole sur la PDE annexé au traité; ces valeurs de référence se fondent sur les concepts des SFP. Le déficit public correspond à la capacité/au besoin de financement des administrations publiques, selon la définition du SEC, ajusté pour le traitement des intérêts relatifs aux swaps et aux contrats de garantie de taux. La dette publique est définie comme le total de la dette brute consolidée en valeur nominale dans les catégories suivantes des passifs des administrations publiques: numéraire et dépôts, titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés, et crédits.

Graphique 4: Déficit public et dette publique en pourcentage du PIB, moyenne mobile sur quatre trimestres, UE-27 (en %)

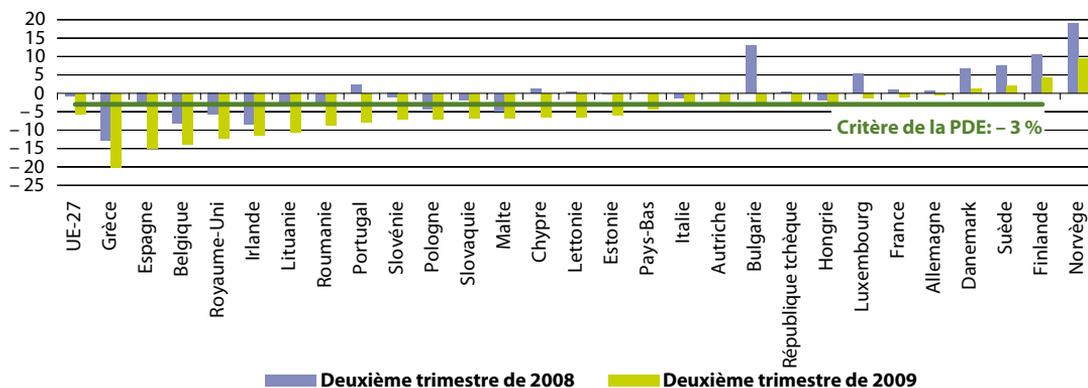


Source: Eurostat ([gov_q_ggnfa](#) et [gov_q_ggdebt](#))

Le manuel SEC 95 pour le déficit public et la dette publique fournit des interprétations et des conseils en vue de mettre en place des pratiques méthodologiques communes pour la mesure du déficit public et de la dette pu-

blique. La Commission européenne est chargée de produire les données utilisées pour la PDE, et, au sein de la Commission, cette tâche est assurée par Eurostat, sur la base des SFP communiquées par les États membres.

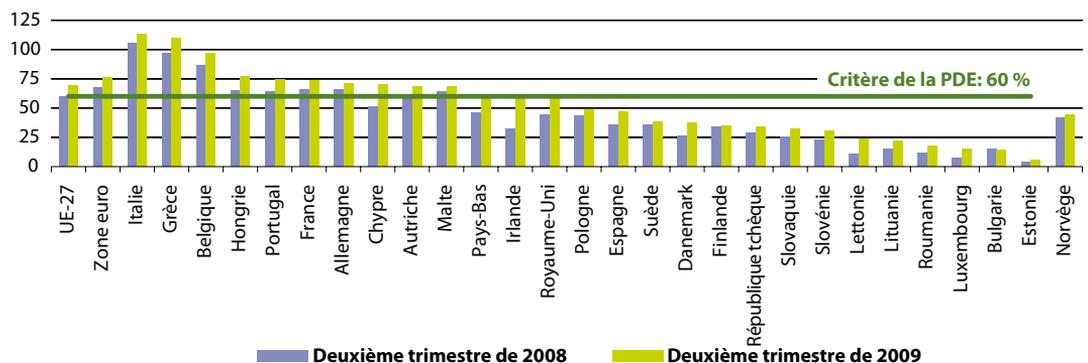
Graphique 5: Déficit public, capacité (+) / besoin (-) de financement en pourcentage du PIB (1) (en %)



(1) Allemagne et France, quatrième trimestre de 2007 et quatrième trimestre de 2008; Belgique, premier trimestre de 2008 et premier trimestre de 2009.

Source: Eurostat ([gov_q_ggnfa](#))

Graphique 6: Dette publique en pourcentage du PIB (en %)



Source: Eurostat ([gov_q_ggdebt](#))



1.8. Les comptes financiers

Dans le SEC, les comptes financiers présentent les opérations financières, les gains et les pertes de détention, les autres changements d'actifs ou de passifs et les comptes de patrimoine financiers. Un manuel sur les sources et les méthodes de compilation des comptes financiers SEC 95 est consacré à l'établissement de ces comptes. La plupart des opérations qui font intervenir le transfert de propriété de biens ou d'actifs ou la prestation de services ont une inscription de contrepartie dans le compte financier. La contrepartie peut prendre la forme d'un changement de devise ou de dépôts transférables, d'un compte à recevoir ou à payer (par exemple un crédit commercial) ou de quelque autre type d'actif ou de passif financier. En outre, de nombreuses opérations sont enregistrées entièrement sur le compte financier, dans le cas où un actif financier est échangé contre un autre ou lorsqu'un passif est remboursé au moyen d'un actif. Ces opérations changent l'organisation du portefeuille d'actifs et de passifs financiers et peuvent avoir une incidence sur leurs montants totaux, mais non sur la capacité/le besoin de financement.

Les comptes des opérations financières font apparaître comment l'excédent ou le déficit du compte de capital est financé par des opérations sur actifs et passifs financiers. La valeur du solde du compte financier (acquisition nette d'actifs financiers diminuée de l'accroissement net des passifs) est donc égale, en théorie, à la capacité/au besoin de financement, soit le solde du compte de capital. Le compte financier indique comment les secteurs emprunteurs nets obtiennent des ressources en contractant des engagements ou en réduisant les actifs et comment les secteurs prêteurs nets allouent leurs excédents en acquérant des actifs ou en réduisant leur

passif. Le compte présente aussi les contributions des différents types d'actifs financiers à ces opérations et le rôle des intermédiaires.

Par ailleurs, les comptes des gains/pertes nominaux de détention font apparaître les gains/pertes sur une quantité donnée d'un actif/passif sous la forme du changement de valeur qu'enregistre le propriétaire de cet actif/passif à la suite d'une variation des prix ou des taux de change. Tous les changements d'actifs et de passifs financiers qui ne sont pas dus à des opérations financières, à des gains et pertes de détention ou à des reclassifications sont enregistrés en tant qu'autres changements de volume, par exemple des annulations de créances douteuses.

Les comptes de patrimoine financiers sont des relevés de la valeur des actifs et passifs à un moment donné: le solde est la valeur nette ou, dans le cas de l'ensemble de l'économie, la richesse nationale — soit l'agrégat des actifs non financiers et des créances nettes sur le reste du monde.

Les comptes financiers constituent un important outil d'analyse des flux financiers qui s'opèrent entre des secteurs institutionnels bien définis dans l'économie et entre ces secteurs institutionnels et le reste du monde, mais aussi un moyen d'évaluer les interrelations financières au sein de l'économie et vis-à-vis du reste du monde à un moment donné. Du fait de leur lien avec les comptes de capital et d'utilisation du revenu, les comptes financiers jouent un rôle important dans le suivi du processus de transmission de la politique monétaire. L'exhaustivité des comptes financiers rend possible l'analyse d'agrégats monétaires, ainsi que l'analyse d'investissements financiers et de sources de financement à plus long terme. Par conséquent, les comptes financiers offrent un moyen d'examiner les effets finan-

ciers de la politique économique et d'aider les décideurs à orienter la future politique. Ils peuvent être utilisés pour étudier les facteurs qui influencent les prises de participation et les opérations effectuées dans différents types d'instruments financiers, comme les variations des taux d'intérêt, par exemple.

En ce qui concerne les institutions financières, le compte financier fait ressortir les montants considérables qui transitent par ces intermédiaires financiers. L'échelle très importante de ces flux appelle un suivi attentif des changements éventuels dans les sources ou l'utilisation de ces fonds. Les opérations des institutions financières reflètent les avoirs liquides, ainsi que les dépenses courantes et en capital d'autres secteurs, et le financement du besoin net de trésorerie du secteur des administrations publiques.

Les comptes de patrimoine financiers présentent la valeur financière de chaque secteur de l'économie à un moment donné. Les changements par rapport aux comptes de patrimoine précédents illustrent à la fois les variations dans la valorisation de différents instruments (en fonction, par exemple, de l'évolution des cotations en Bourse ou des taux de change) et les changements des portefeuilles résultant des opérations financières des secteurs. Ces éléments permettent de mesurer ce qu'on appelle les «effets de richesse» à travers les fluctuations de la valeur de marché des actifs.

1.9. Les comptes économiques régionaux

Les comptes régionaux constituent la variante régionale des comptes correspondants de l'économie totale. L'établissement d'un ensemble complet de comptes au niveau régional suppose de traiter chaque région comme une entité économique distincte. Ce faisant, les opérations qu'une région réalise avec d'autres deviennent en

quelque sorte des opérations avec l'extérieur. Les problèmes conceptuels que pose l'élaboration de comptes régionaux expliquent en partie pourquoi ceux-ci sont limités à l'observation des activités de production par branche d'activité et à l'établissement de comptes pour certains secteurs institutionnels seulement, comme les ménages.

Néanmoins, les comptes régionaux fournissent des informations utiles, notamment à propos du PIB régional, de la valeur ajoutée brute régionale et de certains autres indicateurs par branche d'activité. Ainsi qu'il a déjà été indiqué pour les comptes nationaux, le PIB est communément présenté sous la forme d'une moyenne par habitant, et, dans le cas des statistiques régionales, la distinction entre le lieu de travail et le lieu de résidence est donc particulièrement importante. Le PIB régional mesure la production économique réalisée dans les limites d'une région, indépendamment de la question de savoir si cette production est imputable à des résidents ou à des non-résidents. L'analyse du PIB par habitant ne peut donc être effectuée de façon simple que si toutes les personnes occupées qui participent à la production de ce PIB ont aussi leur domicile dans la région en question. Dans les régions caractérisées par une forte proportion de personnes faisant la navette entre le domicile et le travail, il peut arriver que le PIB régional par habitant soit extrêmement élevé, tandis que les régions environnantes affichent un PIB régional par habitant relativement faible. Le PIB régional peut servir à identifier des disparités régionales dans et entre les pays, ainsi que des convergences entre les régions. Une carte du PIB régional par habitant est présentée au chapitre 13.

1.10. Les comptes satellites

Pour certaines utilisations, les concepts du SEC se révèlent insuffisants et doivent parfois être complétés. L'un des moyens permettant de le faire de façon cohérente passe par le développement de comptes satellites. Les comp-



tes satellites peuvent présenter des données plus détaillées, le cas échéant, ou élargir la portée du système de comptabilité en ajoutant des informations non monétaires, ou encore changer certains concepts de base — en élargissant, par exemple, le concept de formation de capital. D'une manière générale, les comptes satellites suivent les concepts de base et les classifications du système de comptabilité nationale, dont ils ne s'écartent que si leur objet spécifique exige une modification.

Les comptes satellites peuvent inclure des stocks et des flux qui ne sont pas aisément observables en termes monétaires (ou qui n'ont pas une contrepartie monétaire évidente), étant donné qu'ils ne sont guère pris en considération par le système des comptes nationaux au sens strict. À titre d'exemple, on peut citer la mesure de l'emploi du temps dans la production des ménages, des informations sur le nombre d'élèves ou la durée de la scolarité, ou encore l'état phytosanitaire des arbres comme indicateur de la pollution. Les comptes satellites offrent la possibilité de relier ces statistiques de type non monétaire au cadre de base des comptes nationaux en leur appliquant les mêmes nomenclatures que celles utilisées dans le cadre de base. Ce rapprochement permet de faciliter l'analyse des interactions entre les variables du cadre de base des comptes nationaux et les informations des comptes satellites.

Des progrès considérables ont par exemple été réalisés, au niveau des Nations unies et de l'UE, dans le développement de comptes environnementaux, qui constituent un outil d'analyse des liens entre l'environnement et l'économie. Ces comptes satellites peuvent servir notamment à examiner dans quelle mesure nos modèles actuels de production et de consommation dégradent les ressources naturelles ou à apprécier les effets environnementaux des dispositions de la politique éco-

nomique. Certaines informations et données relatives aux comptes environnementaux sont présentées dans la section 11.5.

Un autre exemple de compte satellite est celui du tourisme, pour lequel un nouveau cadre méthodologique commun a été mis en place en 2008 par les Nations unies, Eurostat, l'OCDE et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Les comptes satellites sont de plus en plus utilisés et occuperont probablement une place plus importante dans le SEC révisé, dans le domaine des statistiques de la protection sociale, par exemple — voir le point 4.3.

2. Les principaux utilisateurs des statistiques des comptes nationaux

Les institutions européennes, les gouvernements, les banques centrales ainsi que d'autres organismes économiques et sociaux des secteurs public et privé ont besoin d'un ensemble de statistiques comparables et fiables pour étayer leurs décisions. Les comptes nationaux peuvent être utilisés pour divers types d'analyse et d'évaluation. Par exemple, une analyse de la structure de l'économie peut faire ressortir le niveau ou la part de la valeur ajoutée et de l'emploi dans chaque branche d'activité ou les dépenses de consommation finales consacrées à différents groupes de produits. L'analyse peut porter sur des parties ou des aspects spécifiques d'une économie — le secteur bancaire et financier, par exemple, ou le rôle des administrations. Les comptes nationaux peuvent aussi être analysés dans le temps pour mettre en évidence les changements dans une économie, par exemple l'évolution du PIB, ou peuvent servir à comparer la structure de deux économies. L'emploi de concepts et de définitions internationalement reconnus permet aussi l'analyse de différentes

économies, pour faire apparaître les interdépendances entre les économies de l'UE ou pour comparer les États membres de l'UE et des pays tiers. Cette section présente certains des principaux usages et utilisateurs des données des comptes nationaux.

2.1. L'analyse du cycle économique et de la politique macroéconomique

L'une des principales utilisations des données des comptes nationaux a trait à la nécessité d'appuyer les décisions de la politique économique européenne et la mise en œuvre des objectifs de l'Union économique et monétaire (UEM) sur des statistiques à court terme de grande qualité qui permettent un suivi des événements macroéconomiques et la formulation d'orientations politiques en la matière. Une façon élémentaire d'exploiter les comptes nationaux, qui est pratiquée de longue date, consiste à quantifier le rythme de croissance d'une économie, en d'autres termes le taux de croissance du PIB. Mais les possibilités d'utilisation des comptes nationaux sont beaucoup plus vastes. Les principaux chiffres des comptes nationaux servent notamment au développement et au suivi des politiques macroéconomiques, tandis que les données des comptes nationaux peuvent aussi être employées pour formuler des politiques sectorielles ou industrielles, en particulier grâce à l'analyse des tableaux entrées-sorties. Dans certaines économies, les comptes nationaux ont été utilisés pour l'élaboration et le suivi de plans économiques. Quant aux institutions européennes, elles ont recours aux comptes nationaux dans des domaines très divers, notamment pour le soutien au processus décisionnel en matière de politique monétaire, pour les prévisions macroéconomiques et pour la surveillance budgétaire.

La BCE et l'union monétaire européenne

Depuis le lancement de l'UEM en 1999, la Banque centrale européenne figure parmi

les principaux utilisateurs des comptes nationaux. L'objectif principal de la BCE et de sa politique monétaire unique est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. À cet égard, l'indicateur déterminant est l'inflation, mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). La stratégie de la BCE pour l'analyse des risques pesant sur la stabilité des prix est fondée sur deux perspectives analytiques appelées les deux «piliers»: analyse économique et analyse monétaire. De nombreux indicateurs monétaires et financiers sont donc évalués, en relation avec d'autres données pertinentes qui permettent de combiner les analyses monétaires, financières et économiques, par exemple les principaux agrégats des comptes nationaux et les comptes des secteurs. De cette façon, les indicateurs monétaires et financiers peuvent être analysés dans le contexte du reste de l'économie. Ainsi qu'il a été précisé au point 1.6, la BCE et Eurostat ont uni leurs efforts pour produire des comptes des secteurs européens sur une base annuelle et trimestrielle: ces comptes relient les statistiques financières et non financières et incluent des comptes de patrimoine financiers cohérents. Ils fournissent une large gamme d'indicateurs sur l'évolution de la situation économique dans divers secteurs institutionnels, par exemple en ce qui concerne les revenus, les dépenses, les investissements et l'encours de la dette des ménages ou les niveaux d'investissement et d'endettement des sociétés non financières.

L'analyse de la politique économique

La Commission européenne est un autre utilisateur important des comptes nationaux dans une grande variété de domaines. Ses services font un usage régulier de ces données pour formuler et évaluer leurs politiques. La direction générale des affaires économiques et financières met au point des outils de recherche et analyse les données afin d'orienter et d'étayer la formulation des politiques de la Commission en général. Le fonctionnement



de l'Union économique et monétaire constitue un domaine de recherche particulièrement important. Cependant, les analyses effectuées couvrent des questions très diverses: stabilité financière, convergence économique dans le contexte de l'élargissement, contribution des réformes structurelles aux performances macroéconomiques ou implications économiques du vieillissement démographique, par exemple. Les outils de recherche sur lesquels s'appuie le travail de la DG Affaires économiques et financières en matière de coordination et de surveillance de la politique économique consistent notamment en modèles macroéconomiques et économétriques, enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs, bases de données économiques et prévisions macroéconomiques.

Les prévisions macroéconomiques

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, la DG Affaires économiques et financières produit aussi les prévisions macroéconomiques de la Commission européenne. Ces études couvrent tous les États membres de l'UE afin de tirer des prévisions pour la zone euro et l'UE-27, mais elles examinent aussi des perspectives concernant les pays candidats et certains autres pays non membres. Chaque prévision s'étend au moins jusqu'à un horizon temporel de deux ans (augmenté d'une année supplémentaire à chaque automne) couvrant l'année en cours et la suivante. Entre les prévisions publiées au printemps et à l'automne, des prévisions intermédiaires sont produites, avec des projections actualisées concernant la croissance réelle du PIB et l'inflation dans les sept plus grands États membres et pour l'année en cours uniquement. Alors que les prévisions sur deux ans se fondent sur une analyse détaillée, pays par pays, les prévisions intermédiaires sont établies en grande partie au moyen de modèles basés sur des indicateurs.

La politique budgétaire et le pacte de stabilité et de croissance

Une autre façon bien établie d'utiliser les statistiques des comptes nationaux consiste à s'en servir pour analyser les finances publiques. Une application a été spécialement développée au sein de l'UE en relation avec les critères de convergence de l'UEM, dont deux se rapportent directement aux finances publiques. Ces critères ont été définis en termes de chiffres des comptes nationaux, à savoir le déficit public et la dette publique par rapport au PIB.

Ainsi qu'il a été signalé ci-dessus au point 1.7, le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht) a fixé des limites pour le déficit public et la dette publique. Selon les dispositions du pacte de stabilité et de croissance, les États membres sont tenus de soumettre des programmes annuels de stabilité (ou de convergence), indiquant comment ils entendent atteindre ou maintenir une situation budgétaire saine à moyen terme, en tenant compte de l'impact budgétaire imminent du vieillissement de la population et d'autres facteurs. La Commission évalue ces programmes, et le Conseil fait part de son avis à leur sujet. Le PSC régit aussi la procédure concernant les déficits excessifs: la PDE est déclenchée quand le déficit franchit le seuil de 3 % du PIB fixé par le traité. S'il est décidé que ce déficit est excessif au sens du traité, le Conseil formule des recommandations à l'intention des États membres concernés afin qu'ils corrigent leur déficit excessif dans un délai donné. Le non-respect de ces recommandations déclenche d'autres étapes de la procédure, notamment d'éventuelles sanctions pour les États membres de la zone euro.

Il faut noter cependant que les informations relatives aux finances publiques ne se résument pas à ces deux critères et que la

surveillance budgétaire prend en considération un ensemble bien plus vaste d'indicateurs (hormis ces deux chiffres souvent mis en avant): par exemple la composition des activités qui génèrent des recettes et la finalité des dépenses publiques.

2.2. Les politiques régionale, structurelle et sectorielle

Outre l'analyse du cycle économique et de la politique macroéconomique, les données du SEC peuvent servir à d'autres usages en rapport avec la formulation des politiques, notamment à propos de questions régionales, structurelles et sectorielles.

La politique régionale

L'allocation des dépenses des Fonds structurels se fonde en partie sur les comptes régionaux. De plus, les statistiques régionales sont utilisées pour l'évaluation a posteriori des résultats de la politique régionale et de cohésion.

La politique régionale de l'UE vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités en termes de développement entre les différentes régions et les différents États membres. Pour la période 2007-2013, un budget de 347,41 milliards d'euros est prévu ⁽⁷⁾, soit l'équivalent de plus d'un tiers de l'ensemble du budget de l'UE. Les priorités politiques pour cette période sont les suivantes:

- convergence: 81,5% des fonds disponibles;
- compétitivité (régionale) et emploi: 16% des fonds disponibles;
- coopération territoriale: 2,5% des fonds disponibles.

Les régions relevant de l'objectif de convergence sont les régions du niveau 2 de la NUTS ⁽⁸⁾,

dont le PIB par habitant (mesuré en standards de pouvoir d'achat et sur la base d'une moyenne sur trois ans) est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE-25, autrement dit les régions et États membres les plus pauvres. Ces 84 régions (selon la version 2003 de la NUTS) ont une population totale de 154 millions d'habitants.

Toutes les autres régions du niveau 2 de la NUTS, au nombre de 168, sont concernées par l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi, qui vise à renforcer la compétitivité, l'attractivité et l'emploi. Un soutien financier spécial sera alloué aux 13 régions bénéficiant d'un soutien temporaire («phasing-in») qui avaient précédemment un statut équivalent aux régions relevant de l'objectif de convergence.

Plusieurs instruments sont utilisés pour mettre en œuvre la politique régionale, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion. Le FEDER intervient dans tous les États membres, mais son action de cofinancement des investissements et de la formation se concentre sur les régions les plus pauvres. Le Fonds de cohésion cofinance principalement les réseaux de transport et les projets environnementaux. Les États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE peuvent en bénéficier: pour la période 2007-2013, le Fonds de cohésion concerne les États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 et en 2007, ainsi que la Grèce et le Portugal; l'Espagne peut bénéficier d'un financement à titre transitoire.

L'analyse des réformes structurelles

Tant pour l'Union européenne que pour les États membres, une priorité stratégique est d'encourager la croissance et la création d'emplois. Cette priorité s'inscrit dans la stratégie révisée de Lisbonne et dans la stratégie «UE 2020». Pour la réaliser, l'UE

⁽⁷⁾ Pour plus d'informations, voir: http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/fonds/index_fr.htm.

⁽⁸⁾ NUTS: nomenclature des unités territoriales statistiques.



déploie des politiques communes dans tous les secteurs de l'économie européenne, tandis que les États membres mettent en place leurs propres réformes structurelles nationales. Les effets de ces politiques et de ces réformes se propagent dans toute l'UE grâce aux liens économiques étroits entretenus par les États membres. Pour faire en sorte d'en tirer le meilleur parti possible et préparer l'Europe aux défis qui l'attendent, la Commission européenne procède à l'analyse rigoureuse de toutes ces politiques.

La politique agricole

La Commission mène une analyse économique qui contribue à l'évolution de la politique agricole commune (PAC) en analysant l'efficacité de ses différents mécanismes de soutien et en développant une perspective à long terme. Ces efforts passent par des activités de recherche et d'analyse, ainsi que des études d'impact sur des sujets relatifs à l'agriculture et à l'économie rurale dans l'UE et les pays tiers, au moyen notamment des comptes économiques de l'agriculture (comptes satellites).

2.3. La définition d'objectifs, l'évaluation comparative et les contributions

La définition d'objectifs

Les politiques mises en œuvre dans l'UE se fixent de plus en plus souvent des objectifs à moyen ou à long terme, contraignants ou non. Dans certains cas, le niveau du PIB sert de dénominateur de référence, qui définit, par exemple, un objectif de 3 % du PIB pour les dépenses de recherche et de développement.

Un autre exemple concerne l'aide publique au développement (APD), qui est constituée

de subventions ou de prêts accordés par le secteur public avec, comme objectif principal, la promotion du développement et du bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. L'UE s'est engagée à renforcer son APD en vue d'atteindre progressivement l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies. En 2005, l'UE a pris des engagements supplémentaires afin de porter le volume collectif de l'aide publique au développement à 0,56 % du RNB pour 2010. Des objectifs individuels ont été fixés à cet effet, soit 0,17 % du RNB pour les douze nouveaux États membres et 0,51 % pour les autres, tandis que ceux qui ont déjà atteint leur objectif se sont engagés à porter leur aide à un niveau plus élevé.

Les contributions budgétaires

Les comptes nationaux servent aussi à déterminer les ressources de l'UE. Les règles fondamentales du système des ressources propres sont établies dans une décision du Conseil (actuellement la décision 2000/597/CE, Euratom). Le montant total des ressources propres nécessaires au financement du budget est déterminé par le total des dépenses, déduction faite des autres recettes. Le montant total des ressources propres ne peut excéder 1,24 % du revenu national brut de l'UE.

Les ressources propres se divisent entre les catégories suivantes:

- les ressources propres traditionnelles (RPT), c'est-à-dire les droits de douane, les droits agricoles et les cotisations «sucres». Ces ressources propres, prélevées auprès des opérateurs économiques, sont perçues par les États membres pour le compte de l'UE. Cependant, les États membres conservent 25 % du montant à titre de compensation pour leurs frais de perception;



Tableau 3: Contribution nationale par État membre et ressources propres traditionnelles collectées pour le compte de l'UE en 2007 (en Mio EUR)

	Ressource propre TVA	Ressource propre RNB (1)	Correction britannique	Ressources propres traditionnelles	Total	Total (% du RNB)
UE-27 (2)	19441	73 915	59	16 573	109 988	0,9
Belgique	469	1 986	233	1 685	4 372	1,3
Bulgarie	46	163	21	61	291	1,0
République tchèque	200	704	84	179	1 167	1,0
Danemark	333	1 394	163	330	2 219	1,0
Allemagne	3 635	14 654	294	3 127	21 710	0,9
Estonie	27	96	11	43	177	1,2
Irlande	276	972	120	218	1 586	1,0
Grèce	698	1 947	146	230	3 020	1,4
Espagne	1 723	6 073	752	1 290	9 838	1,0
France	3 114	11 216	1 327	1 333	16 989	0,9
Italie	2 030	9 144	1 163	1 687	14 024	0,9
Chypre	25	88	11	46	170	1,1
Lettonie	35	118	15	31	199	1,0
Lituanie	47	158	20	45	271	1,0
Luxembourg	53	202	21	19	296	1,0
Hongrie	138	547	75	111	870	0,9
Malte	9	33	4	12	57	1,1
Pays-Bas	936	3 401	92	1 874	6 303	1,1
Autriche	409	1 565	43	201	2 218	0,8
Pologne	509	1 746	216	338	2 809	1,0
Portugal	269	940	114	137	1 460	0,9
Roumanie	162	682	86	159	1 089	0,9
Slovénie	56	198	23	83	359	1,1
Slovaquie	85	303	42	91	519	1,0
Finlande	261	1 088	132	149	1 629	0,9
Suède	487	1 949	41	438	2 915	0,9
Royaume-Uni	3 410	12 551	-5 189	2 657	13 429	0,7

(1) Afin de simplifier la présentation, la ressource propre RNB inclut l'ajustement relatif à certaines politiques «justice et affaires intérieures» (JAI) auxquelles les États membres ont choisi de ne pas participer.

(2) Le total des paiements de la correction britannique n'est pas égal à zéro, en raison des différences de taux de change.

Source: Rapport 2007 sur le budget de l'UE, Commission européenne.



- la ressource propre fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui est prélevée sur les assiettes TVA des États membres, harmonisées à cette fin conformément aux règles de l'Union. Le même pourcentage est prélevé sur la base harmonisée de chaque État membre. Cependant, l'assiette TVA à prendre en compte est écartée à 50 % du RNB de chaque État membre. Cette règle vise à éviter que les États membres les moins prospères ne paient une part disproportionnée par rapport à leur capacité de contribution, puisque la consommation et, partant, la TVA tendent à représenter un pourcentage plus élevé du revenu national d'un pays ayant un niveau de prospérité relativement faible. Les contributions des États membres pour la ressource fondée sur la TVA dépendent en grande partie des chiffres des comptes nationaux, qui sont utilisés pour calculer le taux moyen de TVA;
- la ressource fondée sur le revenu national brut, qui sert à équilibrer les recettes et les dépenses budgétaires, c'est-à-dire à financer la partie du budget non couverte par d'autres sources de recettes. Le même pourcentage est prélevé sur le RNB de chaque État membre, établi conformément aux règles de l'Union.

Les comptes nationaux sont aussi utiles pour le calcul de la correction appliquée à la contribution du Royaume-Uni. Le financement du remboursement par les autres États membres est calculé sur la base de la part de chaque pays au revenu national brut total de l'UE, avec l'appli-

cation de plafonds pour certains États membres.

Les autres organisations internationales

Hormis leur utilisation pour déterminer les contributions budgétaires au sein de l'UE, les données des comptes nationaux servent aussi à calculer les contributions à d'autres organisations internationales, comme les Nations unies. Les contributions au budget des Nations unies sont basées sur le revenu national brut, combiné à divers ajustements et limites⁽⁹⁾.

2.4. Les analystes et prévisionnistes

Les analystes et les chercheurs font largement usage des comptes nationaux pour examiner la situation économique et son évolution. L'intérêt des institutions financières pour les comptes nationaux peut porter aussi bien sur une analyse générale de l'économie que sur des informations spécifiques concernant l'épargne, les investissements ou la dette des ménages, des sociétés non financières ou d'autres secteurs institutionnels. Les partenaires sociaux, comme les représentants des entreprises (les associations professionnelles, par exemple) ou les représentants des travailleurs (les syndicats, par exemple), s'intéressent aussi aux comptes nationaux afin d'analyser les circonstances qui influencent les relations industrielles. Les chercheurs et les analystes se servent notamment des comptes nationaux pour étudier les cycles économiques à plus ou moins long terme et les mettre en relation avec les développements économiques, politiques ou technologiques.

⁽⁹⁾ Résolution 61/237 adoptée par l'Assemblée générale.

3. L'impact de la crise économique et financière

Après la description des différents types de comptes nationaux et la présentation de leurs principaux usages et utilisateurs, cette section vise à expliquer comment les données des comptes nationaux et les indicateurs correspondants peuvent servir au suivi et à l'analyse de l'évolution récente du cycle économique — en portant, par exemple, une attention plus particulière à la crise économique et financière.

La section s'ouvre sur une présentation du PIB, principal agrégat des comptes nationaux, avant d'analyser les données du commerce extérieur, de la production, du revenu, de la consommation et des investissements, ainsi que les évolutions en termes d'épargne et de richesse (sur la base des comptes des secteurs). La suite de l'analyse porte sur une série d'autres indicateurs économiques, comme le climat économique, l'inflation et le chômage, en rapport avec l'évolution du PIB. Les indicateurs présentés portent sur l'évolution économique au cours d'une période de près de dix ans et, plus spécialement, sur l'impact de la crise financière et économique (tel qu'il ressort des données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction de cette publication). La section s'achève par un aperçu des implications statistiques de la crise financière et économique.

3.1. L'impact de la récession, mesuré par les agrégats des comptes nationaux

Ainsi qu'il a été indiqué dans la section précédente, les comptes nationaux constituent un précieux outil pour l'analyse du cycle économique. Les indicateurs qui sont présentés dans cette section illustrent l'impact considérable de la crise économique et

financière. L'accent est mis principalement sur les données agrégées relatives à l'économie de l'UE-27, mais un aperçu de la situation la plus récente observée dans les États membres est aussi présenté. Les données provenant des comptes nationaux qui sont examinées dans cette section montrent comment la crise économique et financière a touché divers secteurs de l'économie. Si la présente section est consacrée essentiellement aux données trimestrielles, qui se prêtent mieux à une analyse du cycle économique, on trouvera au chapitre 1 d'autres observations basées sur les données annuelles des comptes nationaux: plus spécialement, la section 1.1 présente une analyse du PIB et de ses principales composantes, tandis que la section 1.2 s'intéresse aux statistiques des finances publiques.

La croissance du PIB

Dans une perspective à moyen terme, le graphique 7 montre les variations du PIB d'un trimestre à l'autre depuis 2000 pour l'UE-27. Alors que des taux de croissance positifs ont été enregistrés chaque trimestre jusqu'à la mi-2008, les taux de croissance négatifs du dernier trimestre de 2008 et du premier trimestre de 2009 avaient une amplitude supérieure à n'importe lequel des taux de croissance enregistrés durant les années précédentes, ce qui atteste de la gravité de la récession. En fait, il s'agissait des premiers taux de variation négatifs observés depuis le commencement de la série en 1995, et on s'accorde généralement à considérer que le monde se trouve confronté à la pire récession qu'il ait eu à subir depuis les années 30. Les derniers taux de variation disponibles indiquent un affaiblissement de la récession dans le courant de 2009, et les estimations pour le troisième trimestre de 2009 laissent



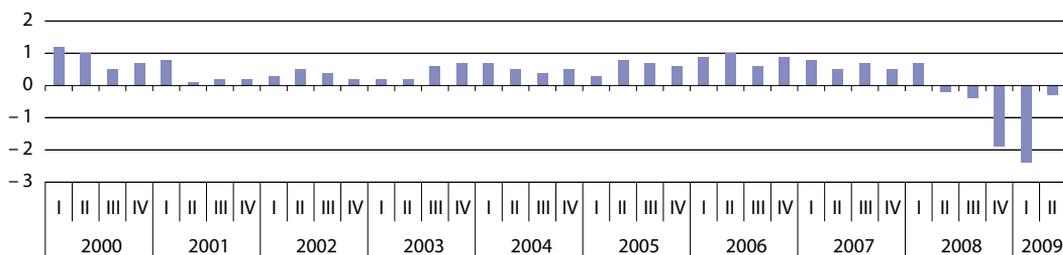
apparaître un retour à la croissance dans l'ensemble de l'UE-27.

Toutefois, le ralentissement de l'activité économique n'a pas été homogène dans toute l'UE. L'examen des variations des volumes du PIB par rapport à la situation un an auparavant, présentées dans le gra-

phique 8, fait ressortir la grande diversité d'intensité du déclin économique entre les États membres: alors que les pays Baltes ont tous connu des taux de variation négatifs particulièrement élevés, la Pologne a continué à enregistrer une croissance économique.

Graphique 7: PIB, variation par rapport au trimestre précédent, UE-27

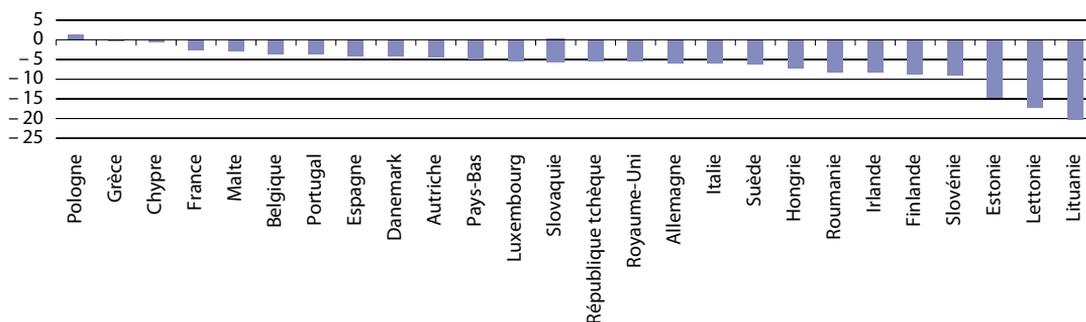
(en %)



Source: Eurostat ([namq_gdp_k](#))

Graphique 8: PIB, variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, deuxième trimestre de 2009 (¹)

(en %)



(¹) Bulgarie, non disponible; Danemark, Estonie, Irlande et Luxembourg, premier trimestre de 2009.

Source: Eurostat ([namq_gdp_k](#))

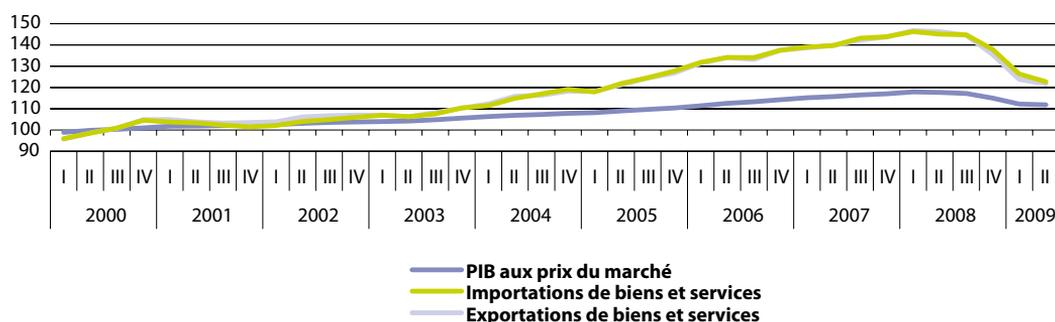
Le commerce extérieur

La dimension mondiale de la crise économique est mise en évidence par l'évolution du commerce extérieur. Le graphique 9 montre que le commerce extérieur des biens et services a connu une croissance plus rapide que celle du PIB dans l'UE-27 de 2002 au début de 2008. À partir de cette date, la baisse des niveaux du commerce extérieur a été plus prononcée que la contraction du PIB. De plus, le niveau du PIB paraît s'être

stabilisé vers la mi-2009, alors que les flux du commerce extérieur continuent à plonger, mais à un rythme plus lent que durant la seconde moitié de 2008.

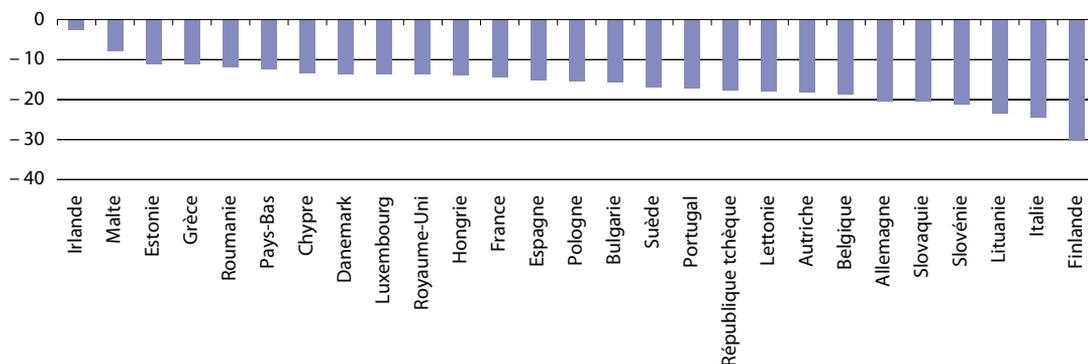
Les graphiques 10 et 11 indiquent que l'importance relative des importations et des exportations varie considérablement selon les pays et que la chute des importations a généralement été un peu plus importante que celle des exportations durant le deuxième trimestre de 2009.

Graphique 9: Indices du PIB et du commerce extérieur, UE-27 (2000=100)



Source: Eurostat ([namq_gdp_k](#))

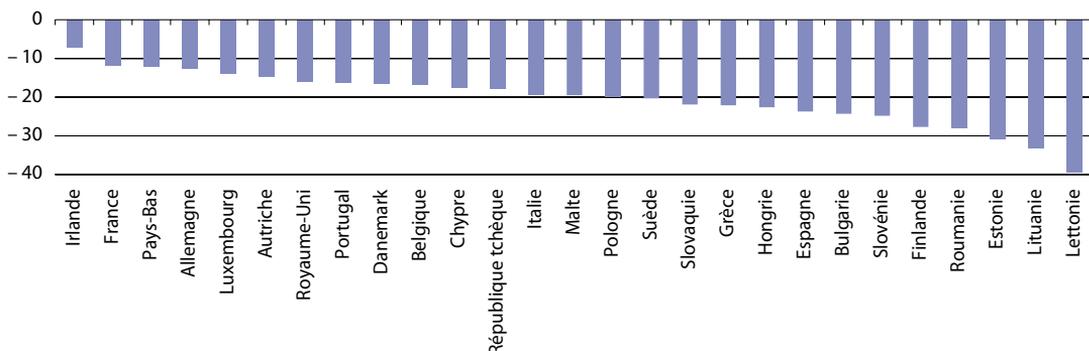
Graphique 10: Exportations, variation par rapport à la même période de l'année précédente, deuxième trimestre de 2009 (en %)



Source: Eurostat ([namq_gdp_k](#))



Graphique 11: Importations par rapport à la même période de l'année précédente, deuxième trimestre de 2009 (en %)



Source: Eurostat (namq_gdp_k)

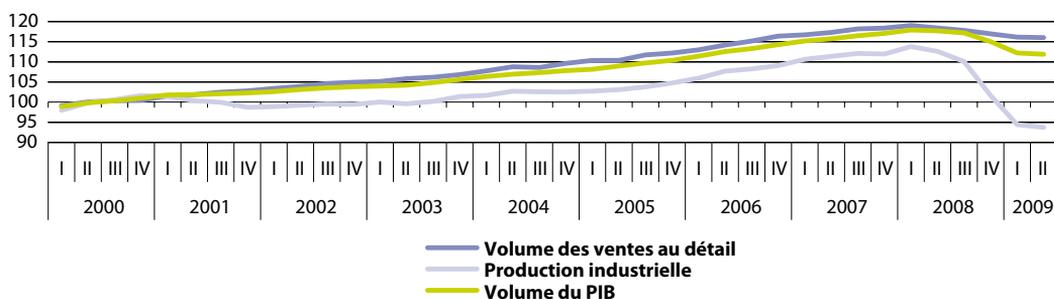
La production, la consommation et l'investissement

L'effondrement de la demande dans l'économie mondiale peut être imputé principalement à la contraction du commerce international. La production industrielle dans l'UE-27 accuse une brusque chute à partir du début de 2008. Le graphique 12 montre que le déclin de la production industrielle a aussi été beaucoup plus net que celui enregistré pour le PIB (dans l'ensemble, la production industrielle a baissé d'environ 18 % entre le premier trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009).

Le déclin des ventes au détail a été moins marqué, mais dans l'un et l'autre cas, des variations considérables ont encore été constatées selon les États membres (voir les graphiques 13 et 14).

Une analyse des dépenses (voir le graphique 15) confirme que le déclin des dépenses de consommation finale (principalement celles des ménages et des administrations publiques) a été relativement réduit en comparaison, mais les investissements (présentés comme une formation brute de capital fixe) ont décliné à un rythme particulièrement rapide dans l'UE durant la récession.

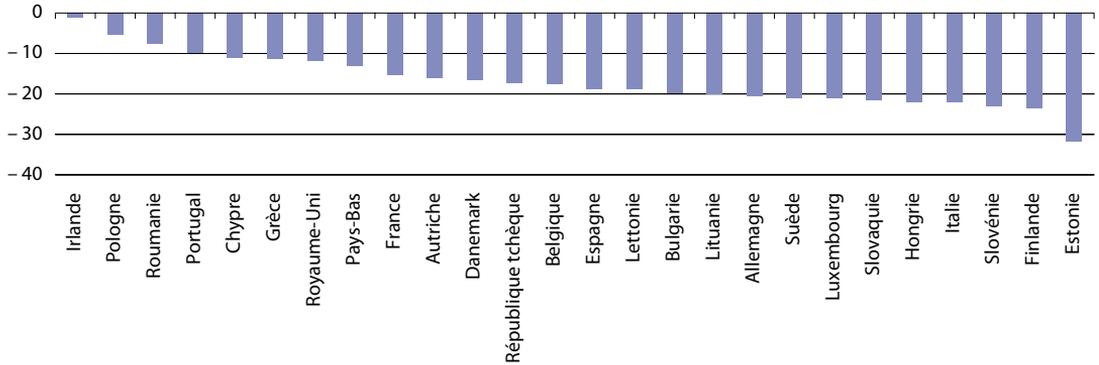
Graphique 12: Indices du PIB, production industrielle et commerce de détail, UE-27 (2000=100)



Source: Eurostat (sts_inpr_q, sts_trtu_q et namq_gdp_k)



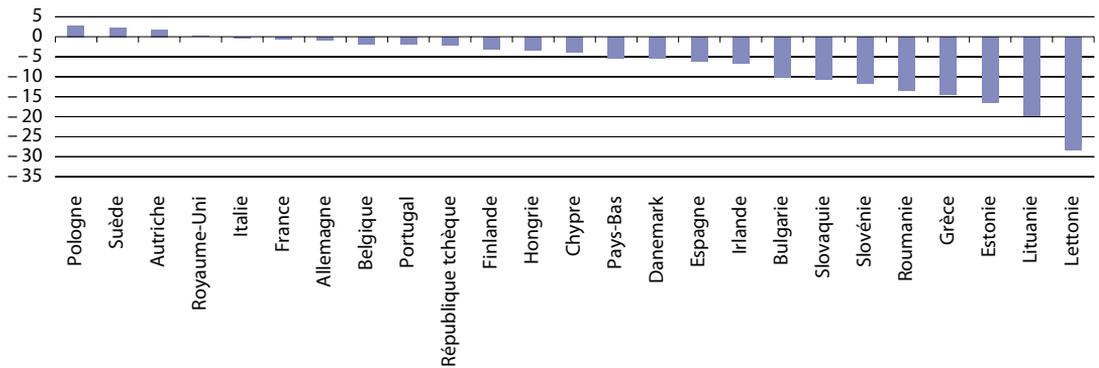
Graphique 13: Production industrielle, variation par rapport à la même période de l'année précédente, deuxième trimestre de 2009 (¹)
(en %)



(¹) Belgique et Bulgarie, estimations; République tchèque, Grèce, Chypre, Pays-Bas et Slovénie, données provisoires.

Source: Eurostat ([sts_inprgr_q](#))

Graphique 14: Volume des ventes du commerce de détail, variation par rapport à la même période de l'année précédente, deuxième trimestre de 2009 (¹)
(en %)

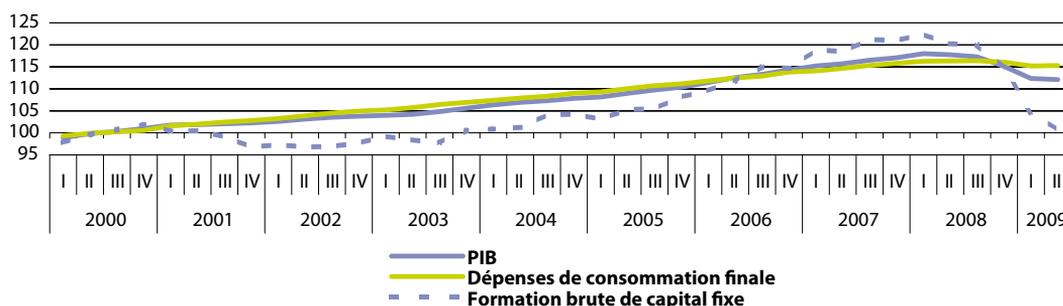


(¹) Luxembourg et Malte, non disponible; Espagne, Italie, Chypre et Pays-Bas, estimations; Belgique, République tchèque, Allemagne et Autriche, données provisoires.

Source: Eurostat ([sts_trtugr_q](#))



Graphique 15: Indices du PIB, de la consommation et des investissements, UE-27 (2000=100)



Source: Eurostat (namq_gdp_k)

3.2. L'impact de la récession, mesuré par les comptes européens des secteurs

Les comptes des secteurs peuvent donner une idée plus précise des tendances qui ont eu une influence sur différents types d'agents économiques durant la récession. Les graphiques 16, 17 et 18 présentent la contribution des secteurs institutionnels aux variations enregistrées dans la valeur ajoutée, la formation de capital et la capacité/le besoin de financement. Les sociétés non financières apportent généralement la plus grande contribution à la croissance de la valeur ajoutée (et du PIB), mais cette contribution est assez volatile. Normalement, la contribution des ménages fluctue moins, en raison notamment de l'influence stabilisatrice des loyers imputés aux propriétaires-occupants de logements. Néanmoins, durant la récession en 2008/2009, la contribution des ménages à la croissance de la valeur ajoutée a chuté et est même devenue négative à partir du dernier trimestre de 2008.

La formation brute de capital inclut essentiellement les investissements en actifs fixes (bâtiments, machines), mais également les

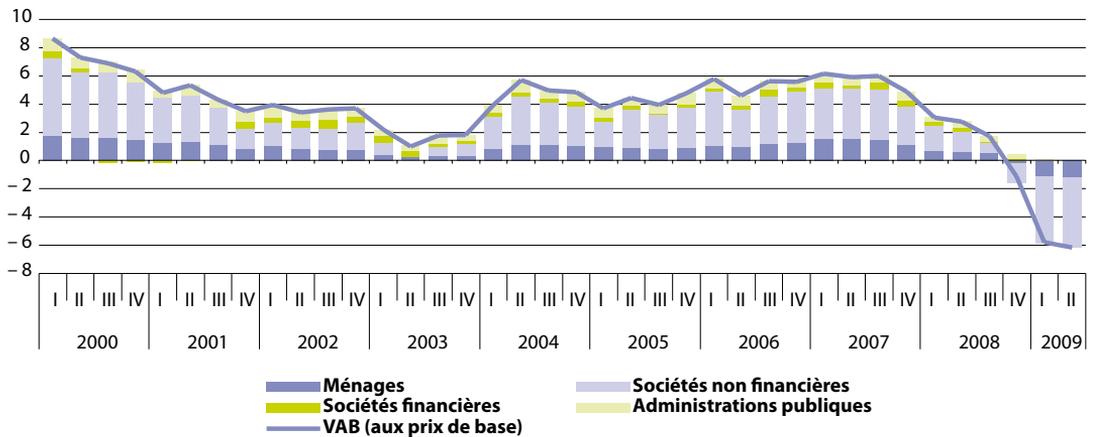
variations des stocks. La croissance globale de la formation brute de capital fixe est principalement déterminée par les évolutions dans le secteur des sociétés non financières, et dans une moindre mesure par les ménages (logements). La formation brute de capital est relativement volatile dans tous les secteurs, et, durant la récession de 2008/2009, les ménages et les sociétés non financières ont enregistré des taux de variation négatifs pour cet indicateur.

L'écart entre, d'une part, l'épargne augmentée des transferts en capital net et, d'autre part, la formation brute de capital est la capacité nette de financement, si l'écart est positif, ou le besoin net de financement, si l'écart est négatif. Durant la période présentée dans le graphique 18, l'UE-27 s'est trouvée en situation d'emprunteur net vis-à-vis du reste du monde, et l'ampleur de ce besoin de financement a augmenté à partir du début de 2005. Au cours de la période présentée, les ménages, tout comme les sociétés financières, étaient en situation de prêteurs nets pour la plupart des trimestres (on notera que le chiffre représente en fait les valeurs cumulées pour quatre trimestres), tandis que les sociétés non financières et les ad-

ministrations publiques étaient en situation d'emprunteurs nets pour la plupart des trimestres. L'augmentation du besoin de financement durant la récession de 2008/2009 découle en grande partie de l'augmentation particulièrement forte du

besoin de financement des administrations publiques. La suite de cette section passe en revue l'évolution des secteurs des sociétés, des ménages et des administrations publiques, en portant une attention plus particulière aux effets de richesse.

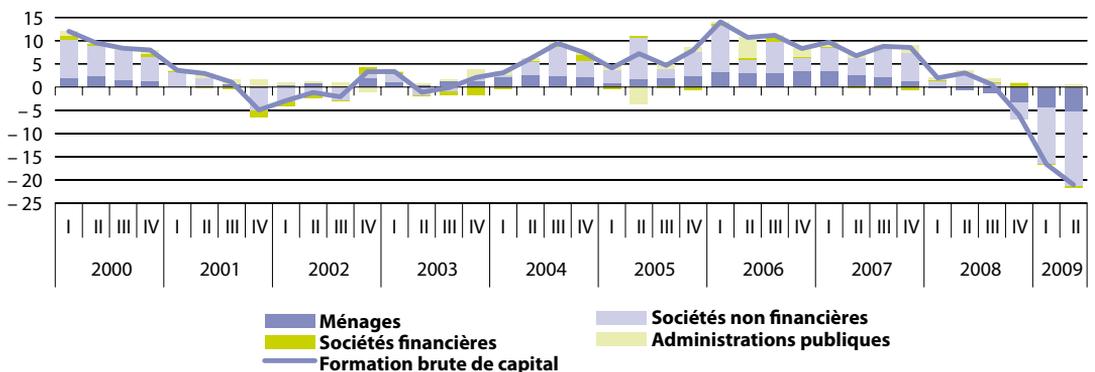
Graphique 16: Croissance de la valeur ajoutée brute (VAB) par secteur, UE-27 (¹)
(en %)



(¹) Pourcentage de variation annuel.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#))

Graphique 17: Croissance de la formation brute de capital par secteur, UE-27 (¹)
(en %)

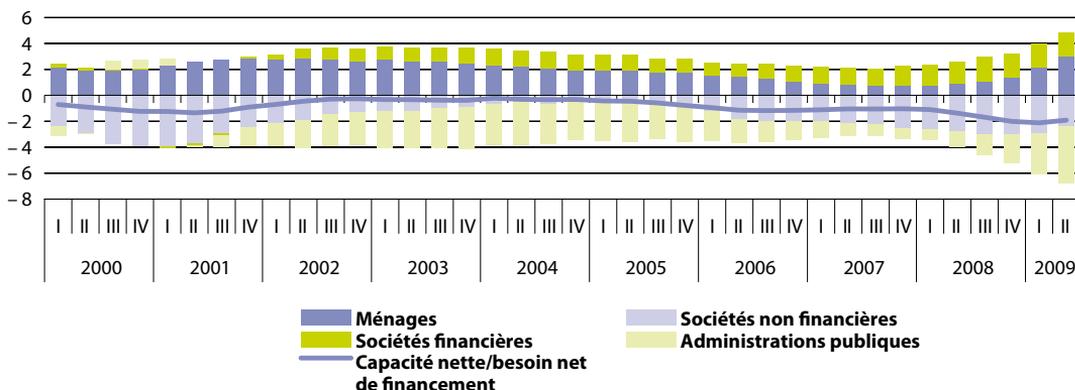


(¹) Pourcentage de variation annuel.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#))



Graphique 18: Capacité (+)/besoin (-) de financement par secteur, UE-27 (1)
(en %)



(1) Pourcentage du PIB, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#)) et Banque centrale européenne.

Les sociétés

La richesse financière nette des sociétés est au final la propriété des propriétaires/actionnaires, majoritairement les ménages. À ce titre, il est utile de l'analyser avant de comptabiliser les actions et autres participations du côté des passifs. Les graphiques 19 et 20 présentent le taux de variation de la richesse financière nette ainsi ajustée pour les sociétés financières et non financières, avec les fluctuations des principales composantes. En ce qui concerne la richesse financière des ménages (voir ci-après), au cours des périodes récentes, les taux de variation relatifs aux autres changements en prix et en volumes sont passés du positif au négatif.

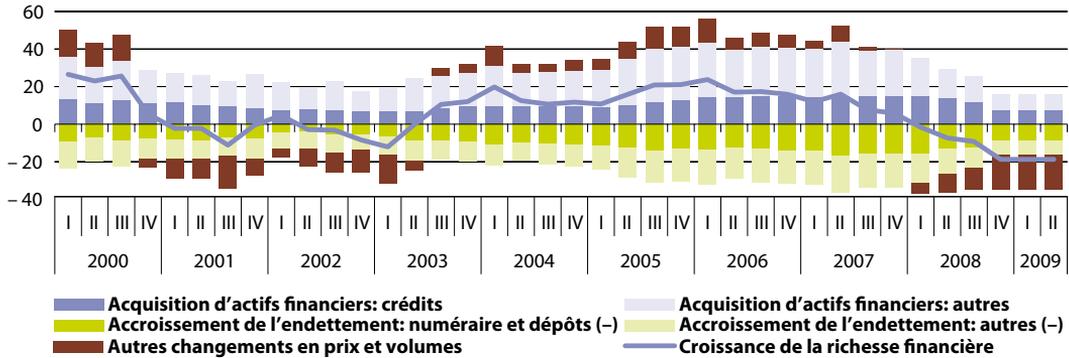
Le graphique 21 analyse la richesse financière nette des sociétés non financière-

res, tant du côté des actifs que de celui des passifs, et confirme que les fluctuations sont majoritairement dues aux variations de prix des actions et autres participations.

Si, pour les ménages, le taux d'investissement est exprimé par rapport au revenu disponible, pour les sociétés non financières, il est exprimé par rapport à la valeur ajoutée. Le graphique 22 montre comment le taux d'investissement dans l'UE-27 a augmenté entre 2004 et la mi-2008, dès lors que la croissance de la formation brute de capital fixe surpassait celle de la valeur ajoutée. Cette situation s'est inversée par la suite, avec des taux de variation négatifs relativement importants enregistrés pour la formation brute de capital fixe à partir du dernier trimestre de 2008.

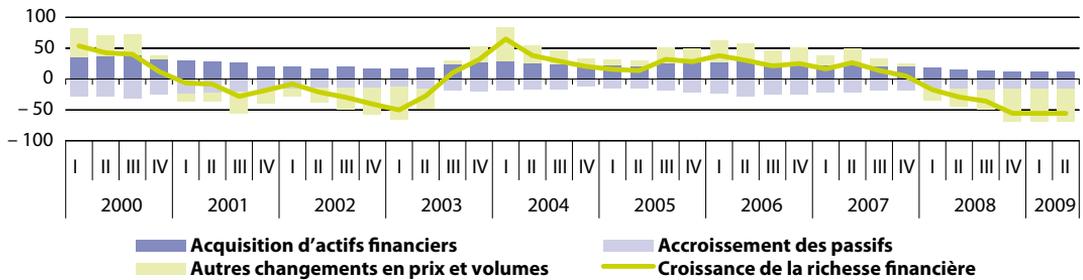


Graphique 19: Sociétés financières, taux de variation annuel des actifs financiers, de l'endettement et de la richesse, zone euro ⁽¹⁾ (en %)



(¹) Endettement: hormis actions et autres participations; les acquisitions, l'endettement et la variation de la richesse sont tous présentés nets.
Source: Banque centrale européenne (BCE).

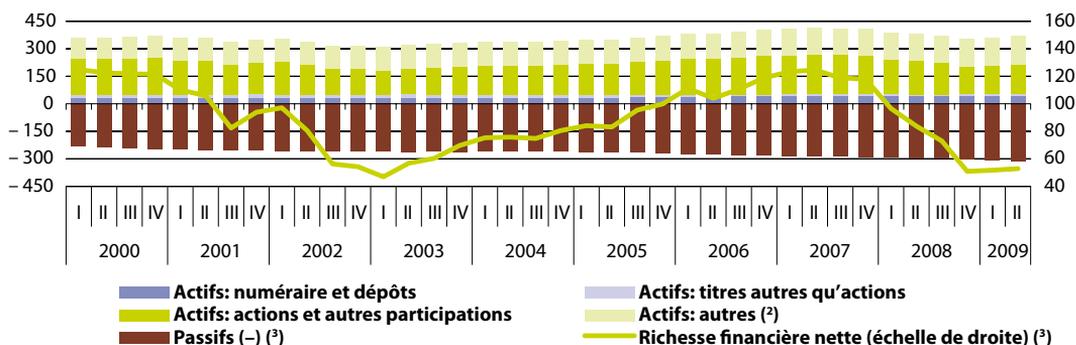
Graphique 20: Sociétés non financières, taux de variation annuel des actifs financiers, de l'endettement et de la richesse, zone euro ⁽¹⁾ (en %)



(¹) Endettement: hormis actions et autres participations; les acquisitions, l'endettement et la variation de la richesse sont tous présentés nets.
Source: Banque centrale européenne.



Graphique 21: Sociétés non financières, actifs financiers, endettement et richesse financière, zone euro ⁽¹⁾
(en %)



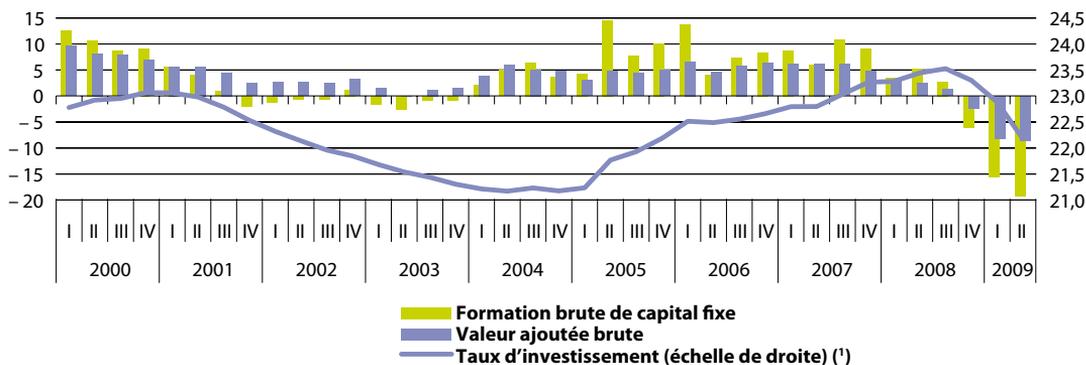
(1) Pourcentage de la valeur ajoutée nette, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

(2) Provisions techniques d'assurance, produits financiers dérivés, crédits accordés et autres comptes à recevoir.

(3) Hormis actions et autres participations.

Source: Banque centrale européenne.

Graphique 22: Sociétés non financières, taux d'investissement et taux de variation annuel de la formation brute de capital fixe et de la valeur ajoutée, UE-27
(en %)



(1) Pourcentage de la valeur ajoutée brute, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat (nasq_sector)

Les ménages

La contribution la plus importante à la croissance du revenu des ménages provient de la rémunération des salariés, tandis que la contribution de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte (c'est-à-dire les revenus des entrepreneurs individuels et des propriétaires de logements) arrive généralement en seconde position. Ces deux sources ont enregistré des taux de variation négatifs durant la récession et surtout au cours des deux premiers trimestres de 2009. Les revenus nets de la propriété (intérêts reçus moins intérêts payés, dividendes, etc.) et les prestations sociales nettes constituent ordinairement les composantes les plus volatiles; ces dernières sont aussi influencées par la position dans le cycle conjoncturel, et leur croissance a été particulièrement sensible au cours des deux premiers trimestres de 2009.

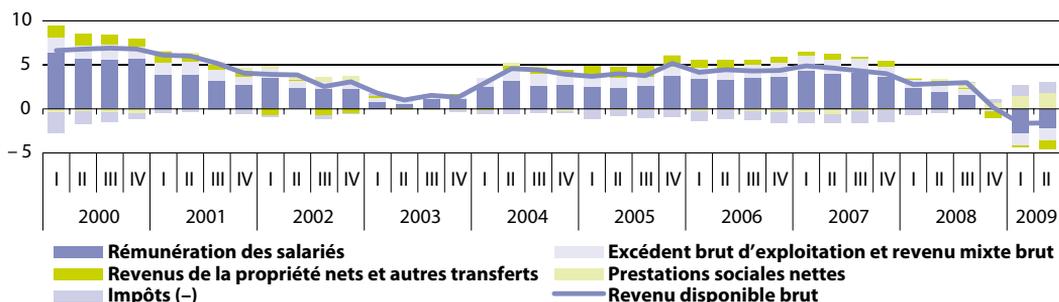
Si le revenu disponible brut des ménages augmente plus vite que leur consommation, le taux d'épargne des ménages s'accroît. C'est ce qui a été constaté dans l'UE-27 depuis la mi-2008 (voir le graphique 24) avec une chute des dépenses de consommation au dernier trimestre de 2008 et au premier semestre de 2009. Le taux d'épargne est un indicateur clé du secteur des ménages. Les augmentations à court terme du taux d'épargne des ménages sont souvent liées à des perspectives pessimistes quant à la situation économique, tandis qu'à plus long terme, les variations sont généralement les résultats de changements sur le marché du travail ou de fluctuations des taux d'intérêt. L'épargne des ménages (ainsi que leurs emprunts) peut servir à financer l'investissement en actifs fixes (voir le graphique 25).

Quand le revenu disponible brut des ménages augmente moins vite que l'investissement en actifs fixes (principalement le logement), le taux d'investissement s'accroît: c'est ce qui s'est passé entre 2003 et 2007 dans l'UE-27, avant que la situation ne s'inverse en 2008 et durant la première moitié de 2009. Le graphique 26 donne un aperçu de l'évolution du taux de variation de l'épargne et des investissements des ménages dans l'UE-27, où l'on observe une hausse significative du niveau d'épargne, accompagnée d'une chute des investissements dans les trimestres les plus récents.

De tous les secteurs, le secteur des ménages est celui qui dispose de la plus grande richesse, composée de bâtiments résidentiels ainsi que d'autres actifs financiers et non financiers. Les évolutions de la richesse financière nette des ménages sont influencées dans une certaine mesure par leurs acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accroissement net de leurs passifs, par exemple des crédits pour les achats de biens immobiliers. En outre, les variations des prix des actifs financiers des ménages (notamment les fluctuations des prix des actions) jouent un rôle important dans le changement global de la richesse financière nette: dans la zone euro, cette richesse financière nette n'a cessé de chuter en 2008 et durant le premier semestre de 2009 (voir le graphique 27), sous l'effet de l'effondrement de la valeur des actifs. Le graphique 28 présente la composition de la richesse financière nette des ménages et montre notamment comment la dépréciation des actions et autres participations a réduit la richesse des ménages en 2008 et en 2009.



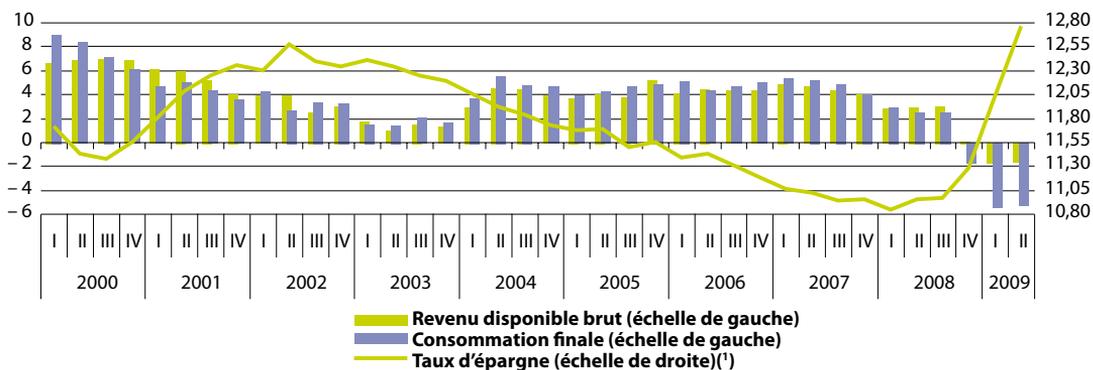
Graphique 23: Ménages, croissance du revenu disponible brut par composante, UE-27 ⁽¹⁾
(en %)



⁽¹⁾ Pourcentage de variation annuel.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#))

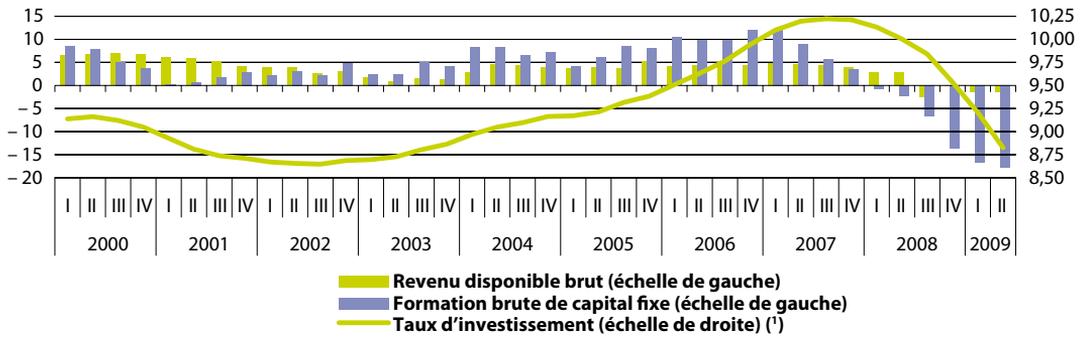
Graphique 24: Ménages, taux d'épargne et taux de variation annuel du revenu et de la consommation, UE-27
(en %)



⁽¹⁾ Pourcentage du revenu disponible brut (y compris l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension), basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#))

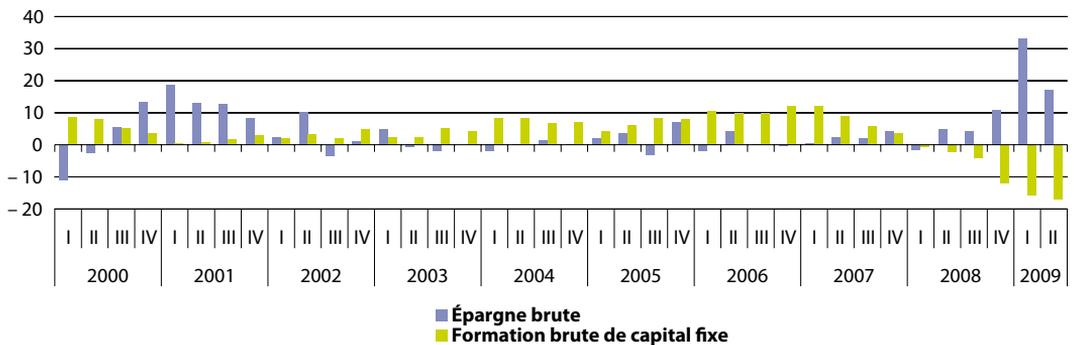
Graphique 25: Ménages, taux d'investissement et taux de variation du revenu et de la formation de capital, UE-27 (en %)



(¹) Pourcentage du revenu disponible brut (y compris l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension), basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#))

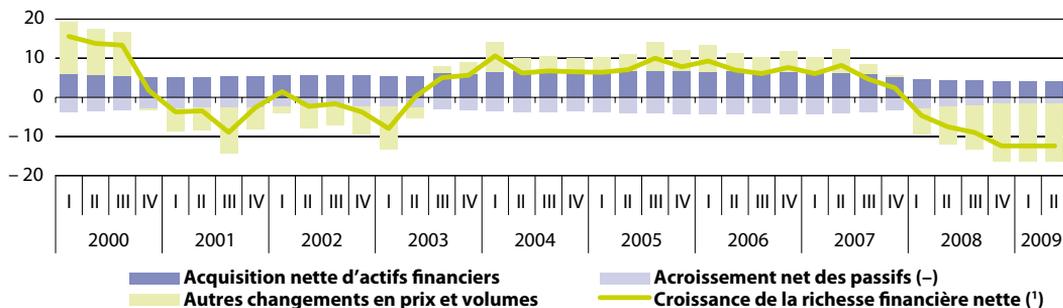
Graphique 26: Ménages, épargne et investissements, variation par rapport à la même période de l'année précédente, UE-27 (en %)



Source: Eurostat ([nasq_sector](#))



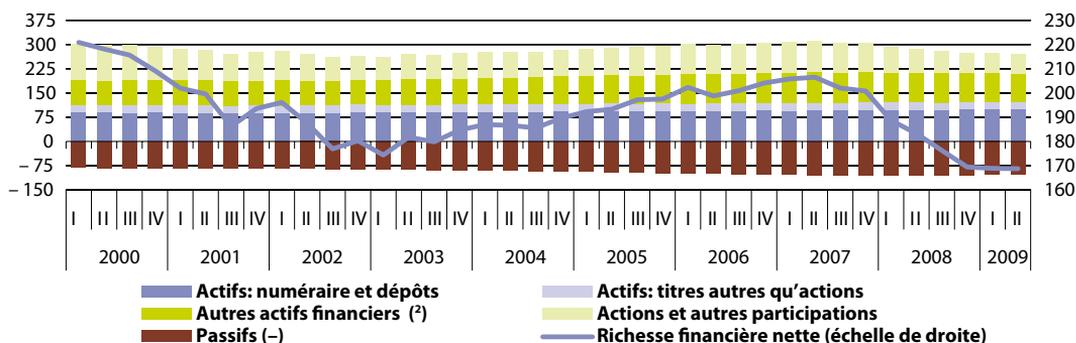
Graphique 27: Ménages, variation des actifs financiers, de l'endettement et de la richesse, zone euro (en %)



(¹) Taux de variation annuel.

Source: Banque centrale européenne.

Graphique 28: Ménages, actifs financiers, endettement et richesse financière nette, zone euro (¹) (en %)



(¹) Pourcentage du revenu disponible brut, y compris l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

(²) Provisions techniques d'assurance, produits financiers dérivés, crédits accordés et autres comptes à recevoir.

Source: Banque centrale européenne.

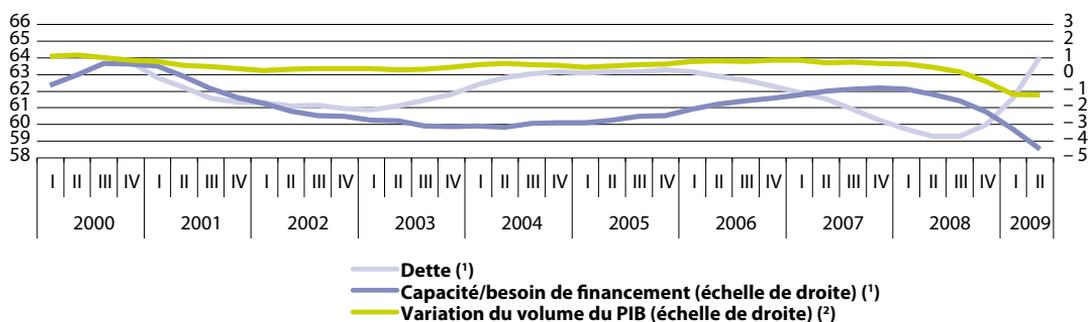
Les administrations publiques

Le besoin de financement et la dette des administrations publiques dans l'UE-27 ont fortement augmenté durant l'année 2008 et au début de 2009, tandis que les gouvernements faisaient face à la crise économique et financière (voir le graphique 29). Le graphique 30 présente l'évolution de la capacité/du besoin de financement (axe de droite), ainsi qu'une analyse des principales catégories de recettes et dépenses du secteur des administrations publiques (axe de gauche). Le côté «recettes» contient les impôts moins subventions à la production et les impôts courants sur le revenu et le patrimoine. Le côté «dépenses» contient notamment la rémunération des salariés des administrations publiques et les cotisations moins les prestations sociales, donc le déficit ou les excédents de la sécurité sociale (y compris les systèmes publics de retraite). En 2008 et en 2009, le besoin de financement net des administrations publiques a augmenté dans l'UE-27, du fait principalement que le revenu net des impôts

moins subventions à la production a chuté et que les dépenses nettes de sécurité sociale ont augmenté, parallèlement à d'autres dépenses. Le graphique 31 donne les chiffres séparés des cotisations à recevoir et des prestations à payer par les systèmes de sécurité sociale: en parts du PIB, les unes comme les autres ont augmenté en 2008 et en 2009, mais la croissance des prestations à payer a été plus rapide. Le graphique 32 présente une décomposition similaire pour les impôts sur la production et les importations et les subventions: malgré la chute du PIB, les impôts sur la production et les importations, exprimés en parts du PIB, ont diminué à partir de 2007, tandis que les subventions sont restées relativement stables.

La richesse financière nette des administrations publiques dans la zone euro est présentée, dans le graphique 33, avec une décomposition des actifs et des passifs. L'augmentation de la richesse nette négative constatée au dernier trimestre de 2008 était principalement due à une forte augmentation de la dette.

Graphique 29: Dette publique et déficit public, en pourcentage du PIB, UE-27 (en %)



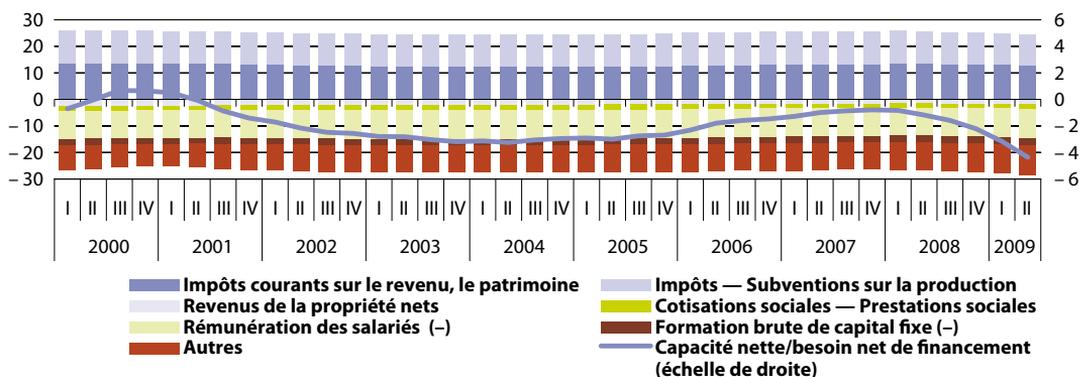
(¹) Pourcentage du PIB, basé sur la moyenne de quatre trimestres.

(²) Variation par rapport au trimestre précédent (données désaisonnalisées).

Source: Eurostat ([gov_q_ggnfa](#), [gov_q_ggdebt](#) et [namq_gdp_k](#))



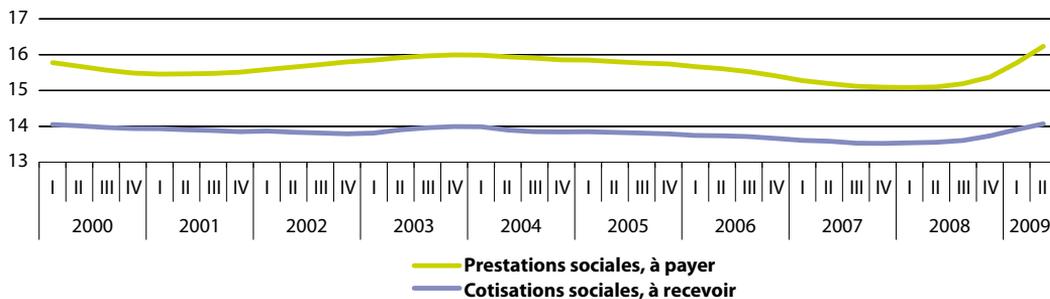
Graphique 30: Administrations publiques, composantes des recettes et des dépenses, UE-27 ⁽¹⁾
(en %)



(¹) Pourcentage du PIB, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat ([nasq_sector](#)) et Banque centrale européenne.

Graphique 31: Administrations publiques, cotisations et prestations sociales, UE-27 ⁽¹⁾
(en %)

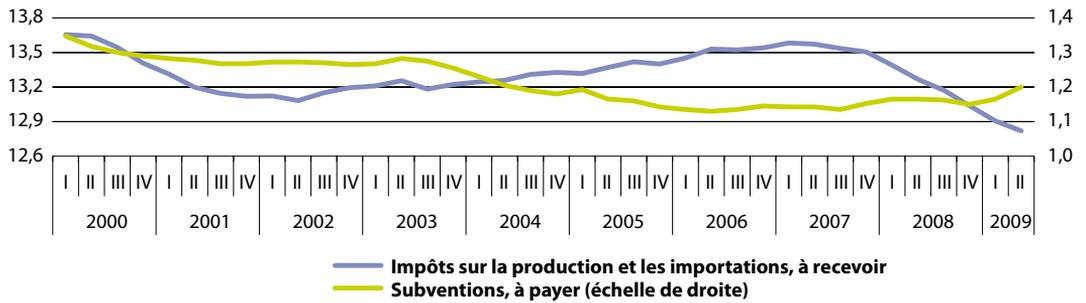


(¹) Pourcentage du PIB, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat ([gov_q_ggnfa](#))



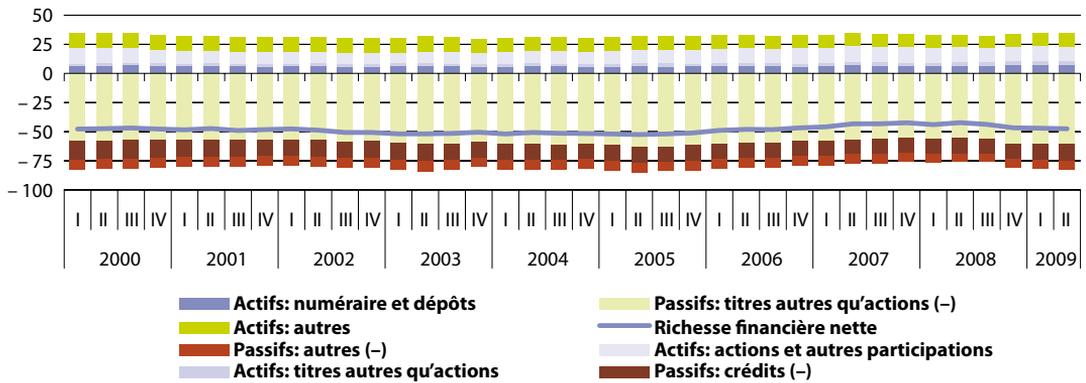
Graphique 32: Administrations publiques, impôts et subventions, UE-27 (¹)
(en %)



(¹) Pourcentage du PIB, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Eurostat ([gov_q_ggnfa](#))

Graphique 33: Administrations publiques, actifs financiers, endettement et richesse financière nette, zone euro (¹)
(en %)



(¹) Pourcentage du PIB, basé sur des sommes cumulées de quatre trimestres.

Source: Banque centrale européenne.



3.3. L'impact de la récession, mesuré par d'autres indicateurs macroéconomiques

Des indicateurs des comptes nationaux sont souvent utilisés pour compléter le panorama général obtenu au moyen d'autres indicateurs à court terme, et, souvent, les statistiques des comptes nationaux, qui sont ordinairement établies à la fin du processus statistique, peuvent apporter des précisions plus grandes, ainsi qu'une structure cohérente et intégrée, aux signaux provenant d'autres indicateurs macroéconomiques (comme les indicateurs du climat économique et commercial, de l'inflation, de l'emploi/du chômage). Des informations relatives aux statistiques annuelles sont présentées plus loin dans cette publication pour bon nombre de ces indicateurs: par exemple, les sections 1.3, 1.4 et 1.5 traitent des statistiques des taux d'intérêt, des prix à la

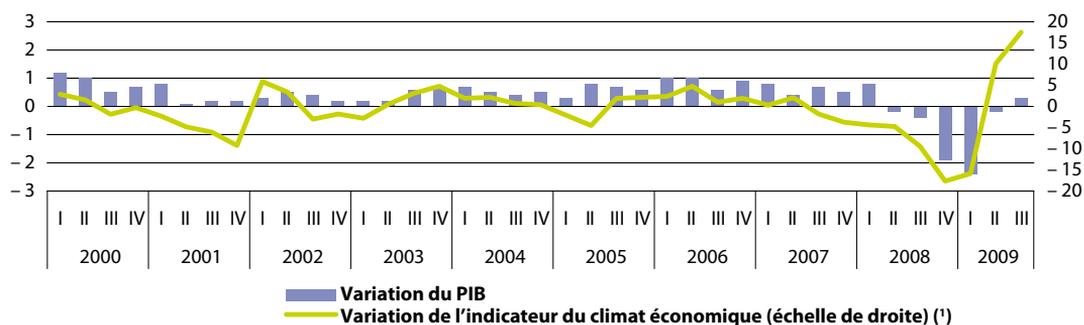
consommation et de la balance des paiements et les sections 5.1 et 5.2 traitent des statistiques de l'emploi et du chômage.

Le climat économique

L'indicateur du climat économique [economic sentiment indicator (ESI)] est important pour anticiper les changements du cycle économique. La direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne mène régulièrement des enquêtes harmonisées sur différents secteurs de l'économie dans les États membres. L'ESI est établi comme une moyenne pondérée de cinq indicateurs de confiance concernant l'industrie, la construction, le commerce de détail, les services et les consommateurs. Le graphique 34 montre comment l'ESI a commencé à décliner en 2007, avant l'effondrement du PIB, tandis que la confiance est revenue progressivement au deuxième trimestre de 2009.

Graphique 34: PIB et indicateur du climat économique, UE-27

(en %)



(¹) Un indice trimestriel moyen a été calculé à partir de l'indicateur mensuel du climat économique.

Source: Commission européenne, direction générale des affaires économiques et financières.

L'inflation

L'inflation est un autre indicateur pertinent de l'état du cycle économique, dans la mesure où les variations dans l'équilibre entre la demande et l'offre des biens à la consommation et des services se reflètent généralement dans l'évolution des prix. Au sein de l'UE, l'inflation est mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé, qui est calculé selon une procédure harmonisée et un ensemble unique de définitions, de façon à obtenir une mesure comparable de l'inflation dans la zone euro, dans l'UE, dans l'Espace économique européen (EEE), mais aussi dans d'autres pays tiers (notamment les pays candidats). Ces statistiques fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro, qui est utilisée pour la politique monétaire et l'appréciation de la convergence de l'inflation (comme l'exigent les critères de Maastricht).

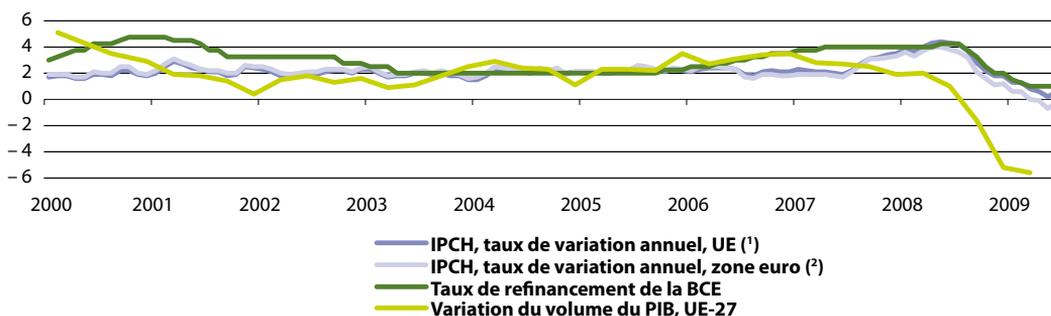
À cet égard, il est intéressant de noter que le graphique 35 laisse apparaître une période d'inflation stable relativement longue et des taux de refinancement de la BCE inchangés entre 2003 et le début de 2006. Ensuite, les taux d'intérêt dans la zone euro ont à peu près doublé en raison du resserrement de la politique monétaire, tandis que l'indice des prix à

la consommation harmonisé a considérablement augmenté en 2007 et en 2008, du fait notamment de la hausse des prix pétroliers et aussi des prix des denrées alimentaires. En réponse au net ralentissement économique résultant de la crise financière et économique, la BCE a procédé à d'importantes réductions de son taux de refinancement, et l'inflation de l'IPCH a chuté d'environ 4 % à près de 0 en l'espace d'un an. À l'été 2009, l'IPCH s'est stabilisé à un taux de variation relativement bas, et le taux de refinancement de la BCE est aussi resté stable à 1 %.

La comparaison des taux d'inflation de l'IPCH en septembre 2008 et en septembre 2009, présentée dans le graphique 36 et le tableau 4, montre que l'inflation a considérablement varié parmi les États membres de l'UE, mais que tous les pays ont connu une chute importante de leur taux d'inflation. Ce déclin a surtout été notable dans les pays Baltes et en Bulgarie, où l'inflation atteignait des valeurs à deux chiffres en septembre 2008. Un an plus tard, plusieurs États membres de l'UE, notamment l'Irlande, le Portugal et l'Estonie, enregistraient des taux d'inflation négatifs, tandis que le taux de variation annuel demeurait presque inchangé en Pologne.



Graphique 35: Inflation, taux d'intérêt et PIB trimestriel (en %)

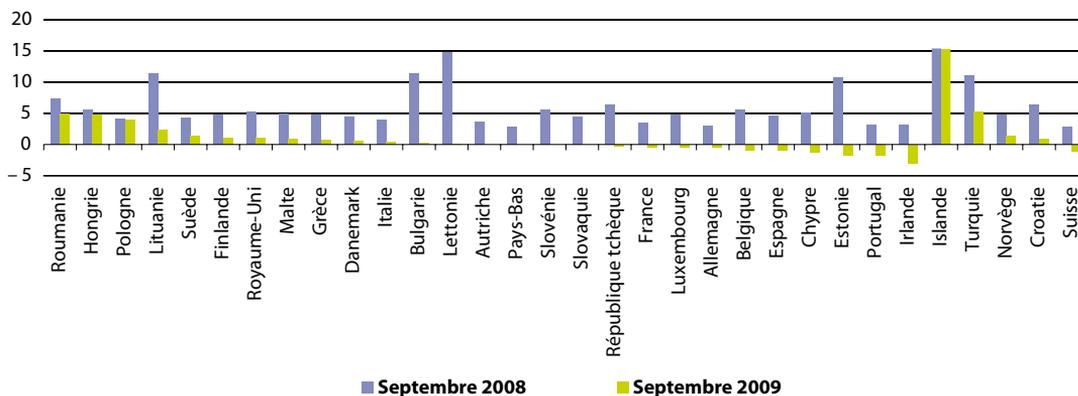


(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'entrée de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

Source: Eurostat ([prc_hicp_manr](#), [irt_cb_m](#) et [namq_gdp_k](#))

Graphique 36: IPCH, taux de variation annuel (en %)



Source: Eurostat ([prc_hicp_manr](#))



Tableau 4: IPCH, taux de variation annuel (en %)

	2008			2009								
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Jull.	Août	Sept.
UE⁽¹⁾	3,7	2,8	2,2	1,8	1,8	1,3	1,3	0,8	0,6	0,2	0,6	0,3
Zone euro⁽²⁾	3,2	2,1	1,6	1,1	1,2	0,6	0,6	0,0	-0,1	-0,7	-0,2	-0,3
Belgique	4,8	3,2	2,7	2,1	1,9	0,6	0,7	-0,2	-1,0	-1,7	-0,7	-1,0
Bulgarie	11,2	8,8	7,2	6,0	5,4	4,0	3,8	3,0	2,6	1,0	1,3	0,2
République tchèque	5,7	4,1	3,3	1,4	1,3	1,7	1,3	0,9	0,8	-0,1	0,0	-0,3
Danemark	3,8	2,8	2,4	1,7	1,7	1,6	1,1	1,1	0,9	0,7	0,7	0,5
Allemagne	2,5	1,4	1,1	0,9	1,0	0,4	0,8	0,0	0,0	-0,7	-0,1	-0,5
Estonie	10,1	8,5	7,5	4,7	3,9	2,5	0,9	0,3	-0,5	-0,4	-0,7	-1,7
Irlande	2,7	2,1	1,3	1,1	0,1	-0,7	-0,7	-1,7	-2,2	-2,6	-2,4	-3,0
Grèce	4,0	3,0	2,2	2,0	1,8	1,5	1,1	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7
Espagne	3,6	2,4	1,5	0,8	0,7	-0,1	-0,2	-0,9	-1,0	-1,4	-0,8	-1,0
France	3,0	1,9	1,2	0,8	1,0	0,4	0,1	-0,3	-0,6	-0,8	-0,2	-0,4
Italie	3,6	2,7	2,4	1,4	1,5	1,1	1,2	0,8	0,6	-0,1	0,1	0,4
Chypre	4,8	3,1	1,8	0,9	0,6	0,9	0,6	0,5	0,1	-0,8	-0,9	-1,2
Lettonie	13,7	11,6	10,4	9,7	9,4	7,9	5,9	4,4	3,1	2,1	1,5	0,1
Lituanie	10,7	9,2	8,5	9,5	8,5	7,4	5,9	4,9	3,9	2,6	2,2	2,3
Luxembourg	3,9	2,0	0,7	0,0	0,7	-0,3	-0,3	-0,9	-1,0	-1,5	-0,2	-0,4
Hongrie	5,1	4,1	3,4	2,4	2,9	2,8	3,2	3,8	3,7	4,9	5,0	4,8
Malte	5,7	4,9	5,0	3,1	3,5	3,9	4,0	3,4	2,8	0,8	1,0	0,8
Pays-Bas	2,5	1,9	1,7	1,7	1,9	1,8	1,8	1,5	1,4	-0,1	-0,1	0,0
Autriche	3,0	2,3	1,5	1,2	1,4	0,6	0,5	0,1	-0,3	-0,4	0,2	0,0
Pologne	4,0	3,6	3,3	3,2	3,6	4,0	4,3	4,2	4,2	4,5	4,3	4,0
Portugal	2,5	1,4	0,8	0,1	0,1	-0,6	-0,6	-1,2	-1,6	-1,4	-1,2	-1,8
Roumanie	7,4	6,8	6,4	6,8	6,9	6,7	6,5	5,9	5,9	5,0	4,9	4,9
Slovénie	4,8	2,9	1,8	1,4	2,1	1,6	1,1	0,5	0,2	-0,6	0,1	0,0
Slovaquie	4,2	3,9	3,5	2,7	2,4	1,8	1,4	1,1	0,7	0,6	0,5	0,0
Finlande	4,4	3,5	3,4	2,5	2,7	2,0	2,1	1,5	1,6	1,2	1,3	1,1
Suède	3,4	2,4	2,1	2,0	2,2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,8	1,9	1,4
Royaume-Uni	4,5	4,1	3,1	3,0	3,2	2,9	2,3	2,2	1,8	1,8	1,6	1,1
Croatie	5,7	4,5	2,8	3,2	3,8	3,4	3,5	2,5	1,9	1,2	1,5	0,9
Turquie	12,0	10,8	10,1	9,5	7,7	7,9	6,1	5,2	5,7	5,4	5,3	5,3
Islande	17,9	19,8	21,0	21,9	21,6	19,9	16,3	15,7	16,7	16,5	16,0	15,3
Norvège	5,1	3,3	2,6	2,6	2,8	2,6	2,9	2,9	3,5	2,2	1,8	1,4
Suisse	2,6	1,2	0,3	-0,1	-0,1	-0,7	-0,6	-1,1	-1,2	-1,4	-1,0	-1,1

(¹) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

(²) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'entrée de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.

Source: Eurostat ([prc_hicp_manr](#))



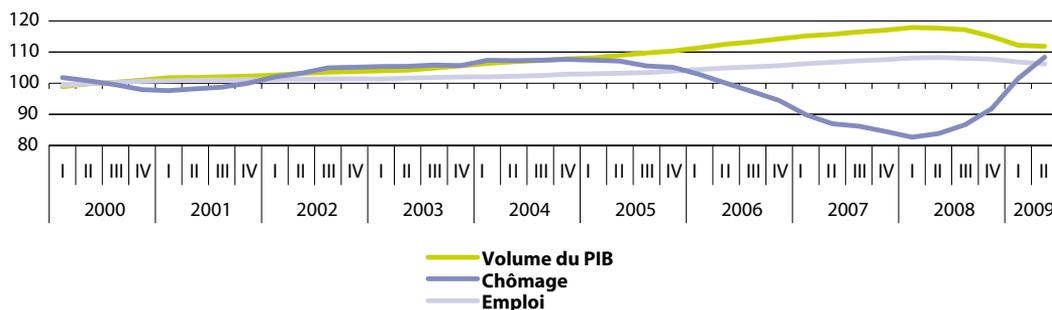
L'emploi et le chômage

Les tendances exprimées par les chiffres de l'emploi se manifestent généralement tardivement par rapport à de nombreux autres indicateurs qui sont utilisés pour l'analyse du cycle économique, étant donné qu'il faut un certain temps pour que les effets d'une expansion ou d'un déclin économique se fassent sentir sur le marché du travail. Le graphique 37 montre que l'emploi dans l'UE-27 n'a commencé à décliner qu'au cours de la seconde moitié de 2008, tandis que le taux de chômage de l'UE-27 atteignait un niveau très bas au début de 2008 (durant la période où le volume du PIB trimestriel était à son sommet). Le nombre de chômeurs a fortement augmenté en 2008 et

en 2009: au moment de la rédaction de cet annuaire, les données les plus récentes (janvier 2010) montrent que le taux de chômage continue à grimper, parallèlement à un PIB trimestriel en faible hausse.

Les graphiques 38 et 39, ainsi que le tableau 5, donnent une description détaillée de la façon dont la situation varie selon les États membres. Il en ressort clairement que le marché du travail a été le plus durement touché dans les pays Baltes, en Espagne et en Irlande, alors que la hausse du chômage entre le deuxième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009 a été relativement modeste dans plusieurs États membres et surtout en Allemagne (où l'on a recouru davantage au chômage partiel afin de réduire le nombre de licenciements).

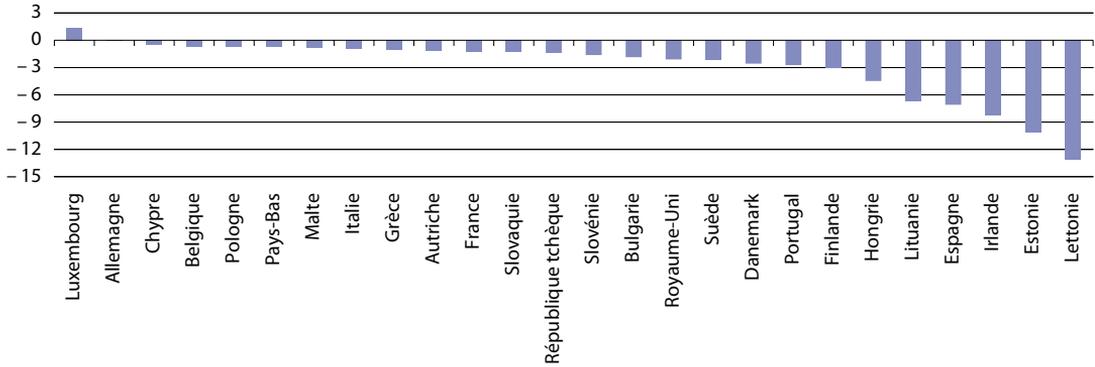
Graphique 37: Indices du PIB, de l'emploi et du chômage, UE-27 (2000=100)



Source: Eurostat ([namq_gdp_k](#), [lfsi_grt_q](#) et [une_nb_q](#))



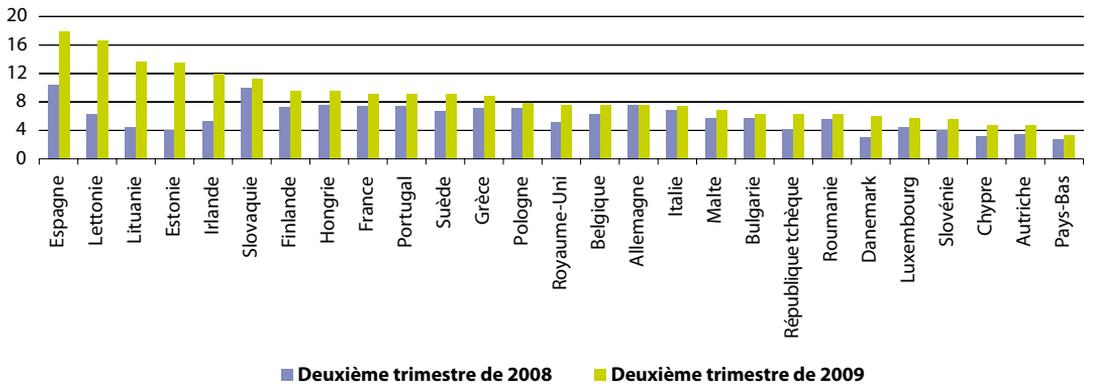
Graphique 38: Emploi, variation par rapport à la même période de l'année précédente, deuxième trimestre de 2009 (!)
(en %)



(!) Roumanie, non disponible.

Source: Eurostat ([lfsi_grt_q](#))

Graphique 39: Taux de chômage
(en % de la population active)



Source: Eurostat ([une_rt_q](#))



Tableau 5: Taux de chômage, données désaisonnalisées
(en % de la population active)

	2006	2007				2008				2009		
	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
UE-27	7,8	7,4	7,2	7,1	6,9	6,7	6,8	7,0	7,5	8,2	8,8	9,1
Zone euro	8,0	7,7	7,5	7,4	7,3	7,2	7,4	7,6	8,0	8,8	9,3	9,6
Belgique	8,0	7,8	7,9	7,0	7,1	6,9	6,7	7,4	7,0	7,7	7,7	7,9
Bulgarie	8,4	7,6	7,0	6,8	6,2	6,1	5,9	5,3	5,2	6,0	6,3	7,2
République tchèque	6,6	5,9	5,4	5,1	4,9	4,5	4,3	4,3	4,5	5,5	6,3	6,9
Danemark	3,7	4,1	3,7	3,9	3,4	3,2	3,1	3,3	3,8	4,7	5,9	6,1
Allemagne	9,2	8,8	8,5	8,3	8,0	7,6	7,3	7,2	7,1	7,3	7,6	7,6
Estonie	5,5	5,1	5,2	4,3	4,0	4,0	4,1	6,5	7,7	11,0	13,3	:
Irlande	4,3	4,4	4,6	4,6	4,7	4,7	5,3	6,4	7,7	10,3	12,1	12,6
Grèce	8,7	8,6	8,4	8,2	8,0	7,8	7,5	7,5	7,9	8,8	9,2	:
Espagne	8,3	8,1	8,0	8,4	8,6	9,2	10,5	11,9	14,0	16,5	17,9	18,9
France	9,0	8,8	8,5	8,2	7,9	7,6	7,7	7,9	8,3	8,9	9,4	9,8
Italie	6,5	6,0	5,9	6,2	6,4	6,6	6,8	6,8	6,9	7,4	7,4	:
Chypre	4,2	4,2	4,0	3,8	3,8	3,7	3,5	3,5	3,7	4,4	5,2	5,6
Lettonie	6,2	6,5	5,9	6,2	5,5	6,1	6,2	7,5	10,2	13,2	16,4	18,7
Lituanie	4,9	4,7	4,3	4,1	4,1	4,5	4,8	6,3	8,1	11,0	13,8	:
Luxembourg	4,6	4,4	4,1	4,1	4,2	4,4	4,8	5,1	5,3	5,8	6,3	6,5
Hongrie	7,6	7,2	7,1	7,3	7,9	7,6	7,7	7,8	8,1	9,2	9,7	9,6
Malte	6,8	6,7	6,4	6,4	6,2	5,9	5,9	5,9	6,1	6,6	7,1	7,2
Pays-Bas	3,7	3,5	3,2	3,1	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,9	3,2	3,5
Autriche	4,5	4,4	4,5	4,6	4,1	4,0	3,5	3,8	4,1	4,4	4,8	4,8
Pologne	12,3	10,8	9,8	9,3	8,6	7,6	7,3	6,9	6,9	7,7	8,0	8,1
Portugal	8,2	8,3	8,2	8,1	7,8	7,6	7,6	7,8	8,0	8,8	9,2	9,2
Roumanie	7,2	6,4	6,6	6,4	6,2	5,7	5,7	5,8	5,9	6,2	6,4	:
Slovénie	5,5	5,3	4,9	4,6	4,7	4,7	4,4	4,3	4,2	4,9	5,8	5,9
Slovaquie	12,4	11,4	11,2	11,3	10,7	10,2	9,8	9,1	9,1	10,1	10,9	11,7
Finlande	7,4	7,1	6,9	6,9	6,6	6,3	6,2	6,4	6,7	7,4	8,2	8,5
Suède	6,6	6,4	6,2	6,0	6,0	5,9	6,0	6,3	6,7	7,4	8,1	8,6
Royaume-Uni	5,5	5,5	5,3	5,3	5,1	5,1	5,3	5,8	6,3	7,0	7,7	:
Croatie	10,4	10,4	9,6	9,3	9,1	8,8	8,3	8,1	8,2	8,6	9,1	9,4
Turquie	8,1	8,2	8,5	8,7	8,8	8,9	9,0	9,9	11,2	12,5	13,2	:
Norvège	2,9	2,7	2,5	2,5	2,4	2,4	2,5	2,4	2,8	3,1	3,1	:
Japon	4,0	4,0	3,8	3,8	3,8	3,9	4,0	4,0	4,0	4,5	5,2	:
États-Unis	4,4	4,5	4,5	4,7	4,8	4,9	5,4	6,1	6,9	8,1	9,3	9,6

Source: Eurostat (une_rt_q)

3.4. L'impact de la récession — Implications statistiques de la crise financière et économique

La crise financière et économique a engendré un certain nombre de défis que les statisticiens se doivent de relever. Les experts qui travaillent dans les instituts nationaux de statistique, les institutions européennes et les organisations internationales ont été confrontés à des demandes de plus en plus nombreuses de la part des acteurs économiques et des décideurs, qui souhaitent disposer d'indicateurs statistiques pertinents, fiables et communiqués en temps utile. L'ampleur de la crise a fait ressortir la dimension mondiale des phénomènes économiques et financiers, l'intégration des marchés financiers et la rapidité de la circulation des informations. Des voix se sont fait entendre pour réclamer un examen approfondi du rôle que les statistiques officielles ont joué dans la période qui a précédé la crise et une réflexion sur le rôle que les statistiques sont appelées à jouer à l'avenir.

Les réactions du système statistique européen

La réaction des autorités statistiques a été analysée, tandis que leur capacité à faire face aux défis de la crise a aussi été examinée. Le système statistique européen (SSE) a pris la mesure de ces défis et a promptement réagi pour apporter des réponses aux demandes nouvelles et pressantes qui étaient formulées aux niveaux national, européen et mondial.

L'évolution exceptionnelle des marchés financiers et ses conséquences pour l'économie réelle imposaient au SSE de réagir de manière rapide et cohérente, en prêtant notamment attention aux aspects suivants:

- les conséquences statistiques dans certains domaines essentiels qui revêtent une importance particulière au niveau européen en termes de gestion administrative (par exemple l'enregistrement adéquat des opérations de sauvetage du secteur bancaire et d'autres marchés);
- la mise à disposition rapide des principaux indicateurs économiques conjoncturels de façon à permettre un suivi de l'impact de la crise et de l'effet des mesures destinées à la surmonter;
- la coordination internationale;
- le renforcement de la communication à différents niveaux entre les utilisateurs et les parties prenantes.

La réaction du SSE à la crise devait donc s'effectuer sur plusieurs fronts, et son cadre général d'action s'articulait autour de trois axes:

- le plan d'action du SSE sur les conséquences comptables de la crise financière;
- la production régulière des principaux indicateurs économiques conjoncturels;
- une analyse critique des aspects méthodologiques et pratiques liés aux processus de production de statistiques.

Les conséquences comptables dans le domaine des finances publiques

Un aspect essentiel de la réaction du SSE a consisté à faire en sorte que les conséquences statistiques de la crise financière soient correctement prises en considération pour ce qui concerne les principales statistiques utilisées dans l'UE à des fins de gestion administrative et de contrôle des finances publiques.

Avec l'aggravation de la crise financière à partir de la fin de l'été 2008, les gouvernements et



les banques centrales des pays européens sont intervenus de diverses manières afin de rétablir la confiance dans le système financier, tout d'abord pour sauver, au cas par cas, des institutions financières en difficulté, ensuite à travers des actions coordonnées visant les institutions financières en général, qu'elles soient en difficulté ou non, en prenant acte du caractère systémique de la situation.

Toutes ces opérations nécessitaient un enregistrement et un traitement adéquat, en termes statistiques, notamment dans le cadre des statistiques sur les finances publiques. Une tâche essentielle du SSE à cet égard était de veiller à la cohérence, dans le temps et entre les pays, du traitement statistique des interventions publiques, conformément aux règles du SEC 95.

Le plan d'action du SSE sur les conséquences comptables de la crise financière ⁽¹⁰⁾ a été élaboré et mis en œuvre pour atteindre cet objectif et en faciliter la réalisation en renforçant la coordination parmi les autorités statistiques européennes, tout en encourageant aussi les efforts de communication avec les utilisateurs et les parties prenantes.

Pour ce faire, le plan d'action du SSE visait à:

- rationaliser la réaction du SSE à la crise financière;
- sensibiliser les acteurs concernés aux conséquences statistiques;
- renforcer la coordination et la communication;
- soutenir les mesures destinées à assurer le traitement de la réponse à la crise par le SSE.

L'enregistrement et le traitement des interventions publiques dans les comptes nationaux ont bien sûr été la principale question

methodologique sur laquelle se sont penchés les experts des statistiques officielles. Dans ce domaine, Eurostat, en coopération avec ses partenaires du SSE, a suivi attentivement les interventions des pouvoirs publics et les implications de celles-ci pour les données des comptes nationaux, notamment en ce qui concerne les statistiques du déficit public et de la dette publique utilisées pour la procédure concernant les déficits excessifs.

Le résultat de cette analyse a fourni les éléments de référence pour définir le traitement méthodologique de ce type d'opération dans les comptes nationaux. Le 15 juillet 2009, Eurostat a publié une décision sur l'«enregistrement statistique des interventions publiques destinées à soutenir les institutions et les marchés financiers durant la crise financière ⁽¹¹⁾».

La coopération internationale

Par ailleurs, la dimension mondiale de la crise a mis en évidence certaines limites des statistiques officielles (comparabilité internationale, actualité et indicateurs spécifiques dans des domaines essentiels — par exemple le marché du logement). La réponse des experts internationaux se déclinait en trois volets:

- améliorer la communication des statistiques disponibles;
- entreprendre une analyse approfondie afin d'identifier les outils statistiques idéaux pour les décideurs/analystes/opérateurs économiques;
- renforcer la comparabilité internationale des principaux indicateurs.

Deux initiatives se révèlent particulièrement importantes dans ce domaine:

- le travail du groupe interagences sur les statistiques économiques et finan-

⁽¹⁰⁾ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/financial_crisis/introduction.

⁽¹¹⁾ Communiqué de presse d'Eurostat n° 103/2009 — 15 juillet 2009.

cières (FMI, BRI, Eurostat, BCE, Banque mondiale, CSNU) consacré aux conséquences statistiques de la crise financière et économique;

- une série de trois séminaires internationaux organisés conjointement par la division des statistiques des Nations unies, Eurostat et certains instituts nationaux de statistique; deux de ces séminaires ont déjà eu lieu.

Le premier séminaire international, portant sur l'actualité, la méthodologie et la comparabilité des estimations rapides des tendances économiques, s'est tenu à Ottawa en mai 2009 ⁽¹²⁾. Il était organisé conjointement par Statistique Canada, la division des statistiques des Nations unies et Eurostat. Le second, organisé à Scheveningen (Pays-Bas) en décembre 2009 ⁽¹³⁾ par le Bureau central pour la statistique (CBS), la division des statistiques des Nations unies et Eurostat, traitait des alertes rapides et des indicateurs du cycle économique.

Les participants à ces deux séminaires se sont efforcés d'identifier des indicateurs économiques et financiers officiels que les autorités statistiques nationales devraient produire régulièrement pour permettre un suivi de l'évolution de l'économie. Le groupe interagences a mis en ligne le site internet «Principal Global Indicators» qui présente les indicateurs disponibles régulièrement collectés par les agences internationales pour différents pays et dans différents domaines statistiques pertinents (voir l'encadré 2 à la section 4 de ce chapitre).

Les travaux de ces groupes serviront à préparer des réponses aux attentes exprimées par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 en matière de statistiques, dans le contexte de la crise financière et économique.

4. L'avenir — Défis et contraintes concernant les comptes nationaux

L'un des défis auxquels sont confrontés en permanence les services chargés des statistiques européennes, et notamment des statistiques macroéconomiques, est de maintenir ou d'améliorer la qualité des données. Plusieurs critères peuvent être pris en compte, par exemple la précision, l'actualité ou la cohérence. Ces dernières années, des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines des statistiques européennes, y compris les statistiques macroéconomiques, au regard de divers critères de qualité. Par exemple, l'accessibilité a été améliorée grâce à l'augmentation des données disponibles pour l'UE et la zone euro, parallèlement aux investissements qui ont été consacrés à la diffusion des données et à la documentation. Diverses mesures ont aussi été prises pour améliorer l'actualité des données, notamment un renforcement de la coordination concernant la transmission des données par les États membres, la mise au point et l'application de méthodes d'estimation pour les données communiquées tardivement, le raccourcissement des délais pour la fourniture des données et le développement d'estimations rapides. La comparabilité internationale a été améliorée grâce à la formulation et à la mise en pratique d'une série de lignes directrices, règles et recommandations.

Les développements politiques, l'évolution des phénomènes économiques à observer et les progrès des techniques de production des données créent un environnement dynamique pour les statistiques. Dans le même temps, les attentes des utilisateurs ne cessent de croître, notamment en termes de volume de données, de rapidité et de fréquence de fourniture ou de degré de détail. Compte tenu des longs délais néces-

⁽¹²⁾ <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/workshops/2009/ottawa/ac188-2.asp>.

⁽¹³⁾ <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/workshops/2009/netherlands/ac202-2.asp>.



saires pour développer et améliorer les statistiques, les besoins des utilisateurs sont rarement pleinement satisfaits. Le développement, le perfectionnement et la maintenance du système statistique nécessitent par conséquent des efforts ininterrompus. Cependant, les demandes croissantes des utilisateurs peuvent alourdir la charge de travail pour les déclarants.

Les tentatives d'amélioration dans un domaine peuvent entraîner des faiblesses dans un autre. En ce qui concerne les comptes nationaux et, plus généralement, les statistiques macroéconomiques à court terme, telles que les principaux indicateurs économiques européens (PIEE), un défi majeur est de préserver

l'équilibre entre l'actualité des données et leur degré d'exactitude, de façon à limiter l'ampleur des révisions ultérieures éventuelles.

Hormis la difficulté fondamentale qui tient à la nécessité d'améliorer simultanément l'actualité des données et leur exactitude, d'autres défis doivent aussi être relevés. Si, au sein de l'UE, l'analyse macroéconomique du cycle économique va déjà plus loin que les comptes nationaux, avec le développement des PIEE, le souci d'accroître la comparabilité internationale a donné lieu à une expansion de ces efforts dans le sens de la formulation de principaux indicateurs mondiaux (voir l'encadré 2).

Encadré 2 — Le groupe interagences sur les statistiques économiques et financières — Site internet statistique du G20

Le groupe interagences sur les statistiques économiques et financières a mis en ligne un site internet couvrant les données économiques et financières pour le groupe des vingt plus grandes économies de marché industrialisées et émergentes (G20), à l'adresse <http://www.principalglobalindicators.org/default.aspx>.

Le site internet vise à faciliter le suivi des évolutions économiques et financières dans ces pays. Il présente des données communiquées par les agences internationales participantes pour une série de principaux indicateurs mondiaux: ces indicateurs couvrent les secteurs des finances, des administrations publiques, de l'économie réelle et du commerce extérieur des pays du G20, ainsi qu'une série d'autres indicateurs macroéconomiques comme l'inflation, le chômage et les taux d'intérêt.

Le groupe interagences sur les statistiques économiques et financières a été créé à la fin de 2008 et est composé de représentants de la Banque des règlements internationaux (BRI), de la Banque centrale européenne, d'Eurostat, du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, des Nations unies et de la Banque mondiale. Le groupe interagences est présidé par le FMI, qui héberge le site internet.

4.1. La mondialisation

Les comparaisons internationales entre les comptes nationaux se pratiquent depuis longtemps, mais ce n'est qu'au cours des dernières décennies que le développement de lignes directrices, de règles et de recommandations internationales s'est intensifié — le premier système de comptabilité nationale des Nations unies a été publié en 1958. L'harmonisation internationale du système de comptabilité nationale s'est développée parallèlement à plusieurs évolutions économiques et politiques comme l'instauration du marché unique européen et l'expansion encore plus large des relations économiques — la mondialisation. L'un des effets de la mondialisation a été de susciter un intérêt accru pour des mesures comparables des économies, offrant la possibilité de procéder à des comparaisons au sein de l'UE, mais aussi avec d'autres économies développées, avec les nations émergentes et avec les pays voisins, candidats ou candidats potentiels à une adhésion à l'UE.

La mondialisation peut être définie, dans un sens assez strict, comme un accroissement des niveaux d'échanges entre les économies portant, par exemple, sur les biens, les services et l'information (y compris les technologies), le capital et la main-d'œuvre; dans un sens plus large, on peut considérer qu'elle inclut d'autres échanges à caractère social ou culturel. Ces échanges économiques ont conduit à un renforcement du degré d'intégration et d'interdépendance des économies concernées, par exemple entre les marchés financiers et au sein des chaînes de production. L'accélération de la mondialisation économique au cours des dernières décennies peut être attribuée, en partie, à la suppression de certaines barrières (dans les échanges de biens et services ou les mouvements de capitaux, par exemple) et aux moindres coûts des transports et des communications.

La mondialisation présente un intérêt pour divers types d'analyses et notamment l'examen des politiques monétaires et économiques. L'intensification des flux entrants et sortants dans une économie a une incidence directe sur des phénomènes intérieurs comme l'inflation et la masse monétaire, mais aussi sur la mesure dans laquelle ces phénomènes peuvent être influencés par les politiques nationales. Les répercussions des événements qui touchent une économie à travers d'autres économies ne sont pas forcément perceptibles immédiatement lorsqu'elles passent d'un marché à l'autre et d'une économie à l'autre. Le défi à relever, dans le domaine statistique, consiste à fournir des informations sur ces interdépendances, que la mondialisation a renforcées.

En plus de contraindre les statisticiens à repenser une série d'indicateurs nécessaires à la mesure de l'économie, l'évolution de l'économie mondiale rend l'analyse de longues séries temporelles de données moins utile: dans quelle mesure l'expérience d'une économie moins mondialisée est-elle pertinente pour l'appréciation des événements actuels et futurs? Cette question fait ressortir les problèmes qui se posent aux analystes chargés de développer des modèles ou d'interpréter des prévisions.

4.2. La mise à jour du SCN

En 2003, la Commission de statistique des Nations unies (CSNU) a entrepris de mettre à jour le SCN 1993. Cette tâche a été confiée à un groupe de travail composé de représentants de la division des statistiques des Nations unies, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, d'Eurostat et des commissions régionales des Nations unies. Le SCN 2008 qui en a résulté est la cinquième version du SCN et a été adopté en deux



volumes, le second ayant été approuvé par la CSNU lors de sa 40^e session en février 2009. Au moment de la rédaction de cet annuaire, la version définitive du SCN 2008 est disponible en anglais en un seul volume ⁽⁴⁾ qui comporte un ensemble complet de chapitres constituant le cadre de référence en termes de conventions comptables, de tenue et d'intégration des comptes, ainsi qu'en matière d'interprétation des comptes et de leurs extensions sous forme de comptes satellites, par exemple.

Le rapport sur les comptes nationaux présenté lors de la 38^e session de la CSNU identifiait les principaux changements recommandés pour la mise à jour. Cette actualisation visait à prendre en considération des questions qui avaient gagné en importance depuis la précédente mise à jour, à supprimer des incohérences, à harmoniser le SCN avec d'autres manuels et à appliquer les progrès accomplis par la recherche. La majorité des recommandations:

- avaient trait aux unités et aux opérations qui représentent les caractéristiques d'une économie de plus en plus mondialisée;
- découlaient d'un intérêt accru porté aux sources de richesse et à l'endettement;
- reconnaissaient l'importance croissante des actifs incorporels non financiers;
- tenaient compte d'autres innovations sur les marchés financiers;
- reflétaient l'intérêt des statisticiens pour l'amélioration des mesures de l'impact des engagements en matière de pension dans le contexte du vieillissement démographique;
- reconnaissaient la nécessité d'améliorer les mesures de la dette publique et du déficit public.

Le travail de mise à jour du SCN 1993 et celui de révision du manuel sur la balance des paiements ont été menés en étroite coordination.

Une attention particulière a aussi été accordée à l'harmonisation avec le manuel sur les statistiques des finances publiques et le manuel sur les statistiques monétaires et financières du FMI, ainsi qu'à l'intégration des comptabilités environnementale et économique. Parmi les principaux changements, il faut relever:

- que les dépenses de recherche et de développement doivent être traitées comme une formation de capital fixe et non comme des dépenses de consommation, de même que les dépenses militaires qui sont, par nature, assimilables à des biens d'investissement;
- qu'une comptabilité complète de l'ensemble des obligations des sociétés et des administrations publiques en matière de pension doit être établie, quel que soit le régime de pension;
- que les biens pour transformation doivent être enregistrés sur la base d'un changement de propriétaire et que donc, par exemple, le perfectionnement passif à l'étranger n'aura pas d'incidence sur les chiffres des importations et des exportations.

4.3. La révision du SEC

En juin 2007, les directeurs des comptes nationaux des pays européens ont jeté les bases d'une révision du SEC:

- qui partirait du texte consolidé du règlement existant et des règlements ultérieurs, comme celui relatif à l'enregistrement des impôts et des cotisations sociales peu susceptibles d'être perçus;
- qui couvrirait toutes les recommandations et les clarifications approuvées au niveau international, comme la capitalisation des dépenses de recherche et de développement;
- qui aboutirait à un système plus intégré, de nombreux domaines statistiques liés étant susceptibles d'être concernés, comme la recherche et le développement, les comp-

⁽⁴⁾ Pour plus d'informations: <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/SNA2008.pdf>.

tes de l'environnement de l'agriculture et du tourisme, les statistiques sur la population, la main-d'œuvre et la protection sociale, ainsi que la balance des paiements.

Les changements apportés au SEC 95 se fondent sur les diverses recommandations formulées dans le contexte de la mise à jour du SCN. Pour la plupart des chapitres existants, la structure a été conservée ou n'a été que légèrement modifiée. Trois chapitres existants ont été étendus dans le nouveau SEC, à savoir le chapitre 9 sur le cadre entrées-sorties, le chapitre 12 sur les comptes économiques trimestriels et le chapitre 13 sur les comptes régionaux. Plusieurs nouveaux chapitres ont aussi été rédigés:

- un chapitre 19 sur les **comptes européens** définit les objectifs, le champ d'application et les particularités de l'établissement de comptes européens, notamment en ce qui concerne les institutions de l'UE, le traitement du reste du monde, la question de l'agrégation et des contreparties et la cohérence avec les sources et d'autres statistiques macroéconomiques européennes;
- un chapitre 20 sur les **comptes des administrations publiques** présente les principes de base concernant la délimitation du secteur des administrations publiques, les relations avec les entreprises publiques, les questions de comptabilité liées aux administrations publiques et aux entreprises, la capacité/le besoin de financement des administrations publiques et la relation avec la dette publique;
- un chapitre 21 concerne les liens entre les **sociétés** et les comptes nationaux;

- un chapitre 22 présente un cadre commun pour des **comptes satellites** axés sur les aspects fonctionnels en matière de recherche et de développement, qui doivent être inclus dans les comptes centraux à moyen ou à long terme. Il décrit aussi brièvement les comptes satellites pour lesquels un cadre méthodologique opérationnel assez complet a déjà été développé et approuvé: les comptes économiques de l'agriculture, les comptes économiques et environnementaux et la protection sociale.

Au moment de la rédaction de cet annuaire, un projet de SEC révisé a été élaboré et le texte est en cours de finalisation. Les principales étapes du futur calendrier sont les suivantes:

- adoption de la proposition de la Commission européenne en juin 2010;
- adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil en 2012;
- application de la nouvelle méthodologie du SEC et du programme de transmission en 2014; il est probable que le règlement aura deux annexes, l'une consacrée à la méthodologie et l'autre au programme de transmission.

La question de la cohérence du nouveau SEC est essentielle. Elle est notamment examinée par un groupe de révision du SEC qui réunit des membres du groupe de travail sur les comptes nationaux et du groupe de travail sur les comptes financiers. Chaque projet de chapitre pour le nouveau SEC a été examiné par le groupe de révision du SEC, tandis qu'un groupe Eurostat/BCE a aussi été constitué pour traiter de la question de la cohérence.



4.4. Le PIB et au-delà — Mesurer le progrès dans un monde en mutation

Plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre des comptes nationaux en ce qui concerne leur couverture ou leur pertinence pour des types d'analyses spécifiques. Dans certains cas, la solution peut passer par le développement de tableaux supplémentaires en dehors des comptes centraux ou même de comptes satellites. Du fait de leur conception et de leur finalité, les comptes nationaux en général et le PIB en particulier ne produisent pas d'informations susceptibles d'éclairer la réflexion politique sur toutes les questions. Il a par exemple été reproché au PIB de ne pas permettre de mesurer le bien-être, une notion qui fait intervenir de nombreux concepts sociaux et que des statistiques économiques comme celles des comptes nationaux ne peuvent appréhender que de façon partielle. Un autre exemple des limites du PIB est qu'il ne peut servir à mesurer la durabilité environnementale.

Dans de tels cas, il peut être utile de développer des indicateurs en complément du PIB, comme cela a été fait, par exemple, avec les indicateurs du développement durable formulés pour assurer le suivi des objectifs de la stratégie pour le développement durable de l'UE. Les initiatives visant à compléter les informations du PIB ne sont pas nouvelles: le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a conçu un indice de développement humain (IDH) pour procéder à l'étalonnage des pays sur la base de mesures combinées du PIB, de la santé et de l'éducation. Avec son calcul des économies réelles, la Banque mondiale a été le pionnier de l'intégration des aspects sociaux et environnementaux lors de l'évaluation de la richesse des nations. L'OCDE met en œuvre le projet global «Comment mesurer le progrès des sociétés», qui encourage l'utilisation de

nouveaux indicateurs de manière participative. La commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi), mise en place par le président français, a présenté, dans ses conclusions, douze recommandations pour produire de meilleures mesures du bien-être et de la durabilité. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) mesurent «l'empreinte écologique» — une mesure qui a été officiellement reconnue en tant qu'objectif en matière de progrès environnemental par certaines autorités publiques. En outre, de nombreux chercheurs ont publié des indices pilotes du bien-être et du niveau de satisfaction individuelle.

Dans sa communication intitulée «Le PIB et au-delà — Mesurer le progrès dans un monde en mutation», la Commission européenne observait qu'il est de toute évidence nécessaire de compléter le PIB à l'aide de statistiques couvrant les autres thématiques économiques, sociales et environnementales dont dépend dans une large mesure le bien-être des individus. Les travaux visant à compléter le PIB ont été entrepris il y a plusieurs années déjà, tant au niveau national qu'au niveau international, et la Commission prévoit d'intensifier ses efforts et sa communication dans ce domaine. L'objectif consiste à proposer des indicateurs à même de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation, sur une base durable, des objectifs établis dans les domaines social, économique et environnemental. La communication a proposé cinq actions pour mieux mesurer le progrès dans un monde en mutation.

1) L'ajout d'indicateurs environnementaux et sociaux au PIB

La communication constate que les principaux indicateurs économiques existants comme le PIB, le taux de chômage et le taux d'inflation ne sont pas censés refléter les questions touchant à l'environnement ou

aux inégalités sociales: il conviendrait de développer un indice environnemental global et d'améliorer les indicateurs relatifs à la qualité de la vie. En fait, il n'existe à l'heure actuelle aucun indicateur environnemental global pouvant être utilisé, parallèlement au PIB, dans le cadre des débats politiques. Parmi les indicateurs potentiels en la matière figurent les empreintes écologique et carbonique, mais elles ont un champ d'application limité. Les méthodes relatives aux données et aux indices composés étant désormais suffisamment matures, il est prévu de présenter une version pilote d'un indice de pression environnementale en 2010. Cet indice reflétera la pollution et toute autre atteinte à l'environnement sur le territoire de l'UE, afin d'évaluer les résultats des efforts de protection environnementale. Il inclura les grands axes de la politique environnementale:

- changement climatique et utilisation de l'énergie;
- nature et biodiversité;
- pollution atmosphérique et effets sur la santé;
- utilisation de l'eau et pollution aquatique;
- production de déchets et utilisation des ressources.

En publiant cet indicateur avec le PIB et des indicateurs sociaux, il devrait être possible d'analyser le niveau de protection de l'environnement et de déterminer si des progrès sont réalisés de manière équilibrée pour atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Outre cet indice global relatif aux atteintes à l'environnement ou à la pression exercée sur celui-ci, il est possible également de développer un indicateur global de qualité environnementale, mentionnant par exemple le nombre de citoyens européens vivant dans un environnement sain.

Le revenu, les services publics, la santé, les loisirs, la richesse, la mobilité et un environnement sain sont autant de moyens d'atteindre et de maintenir les objectifs de qualité de vie et de bien-être des citoyens. Les indicateurs relatifs à ces facteurs «d'intrant» sont donc importants pour les gouvernements nationaux et pour l'UE. Les sciences sociales développent en outre des méthodes toujours plus fiables de mesure directe de la qualité de vie et du bien-être, en tant qu'indicateurs «de résultat». La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail se penche actuellement sur cette question, par exemple. De plus, la Commission a lancé des études sur la faisabilité d'indicateurs de bien-être et sur la responsabilisation du consommateur, mais aussi, en partenariat avec l'OCDE, sur la perception du bien-être.

2) La quasi-instantanéité des informations pour les décideurs

On observe actuellement des différences considérables en ce qui concerne l'actualité des statistiques dans différents domaines. Les chiffres du PIB et du chômage, par exemple, sont fréquemment publiés dans les quelques semaines suivant la période à laquelle ils se rapportent, ce qui permet la prise de décisions presque en temps réel. En revanche, les données environnementales et sociales sont, dans de nombreux cas, trop anciennes pour fournir des informations opérationnelles. La Commission s'efforcera dès lors d'améliorer l'actualité des données environnementales et sociales, pour mieux informer les décideurs de l'UE.

Les satellites, les stations de mesure automatiques et l'internet permettent de plus en plus d'observer l'environnement en temps réel. La Commission européenne intensifie ses efforts en vue de concrétiser ce potentiel, avec, par exemple, la directive «Inspire» et le système de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES). La



Commission a déjà présenté le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), initiative permettant de combiner en ligne les sources de données traditionnelles et modernes et de les rendre le plus rapidement possible accessibles au public. Des données plus actuelles peuvent également être produites par des techniques statistiques de «prévision immédiate»: l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) prévoit, par exemple, de produire des estimations des émissions de gaz à effet de serre sur la base des statistiques énergétiques à court terme existantes, et Eurostat a l'intention de mettre des techniques similaires au service de l'actualité des comptes environnementaux.

La Commission, en collaboration avec les États membres, s'est employée à rationaliser et à améliorer les enquêtes sociales et à réduire le décalage entre la collecte des données et leur publication. Chaque fois que cela sera possible et rentable, l'actualité des données sociales sera améliorée.

3) La précision accrue des rapports sur la distribution et les inégalités

Les réformes de grande envergure, comme celles qui sont nécessaires pour lutter contre les changements climatiques ou pour promouvoir de nouveaux modèles de consommation, peuvent être plus aisément acceptées si les efforts consentis et les bénéfices retirés sont considérés comme étant équitablement répartis entre les pays, les régions, les groupes économiques et les catégories sociales. C'est la raison pour laquelle le thème de la distribution retient de plus en plus l'attention. Par exemple, même si le PIB par habitant augmente pour un pays, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté peut être en augmentation. Les données existantes provenant des comptes nationaux, en ce qui concerne par exemple le revenu des ménages, ou issues d'enquêtes sociales comme celle menée par l'UE sur le

revenu et les conditions de vie (UE-SILC) permettent d'ores et déjà une analyse des principales questions liées à la distribution. Les politiques qui ont une incidence sur la cohésion sociale doivent s'appuyer sur des mesures des disparités ainsi que sur des agrégats tels que le PIB par habitant.

La Commission européenne établit régulièrement des rapports relatifs à une série d'indicateurs, afin d'informer les décideurs sur les disparités en matière de revenu et plus particulièrement sur la situation au plus bas de l'échelle des revenus. L'analyse de la situation dans les États membres englobe également l'éducation, la santé, l'espérance de vie et divers aspects non financiers de l'exclusion sociale. Des indicateurs d'égalité d'accès à un logement de qualité, aux transports et à d'autres services et infrastructures essentiels pour participer pleinement à la société (et contribuer ainsi au progrès social et économique) sont en passe d'être développés. De plus, une attention de plus en plus grande est portée au lien entre l'exclusion sociale et la privation environnementale, et la question fera l'objet d'analyses régulières.

4) Le développement d'un tableau de bord européen du développement durable

Les indicateurs de développement durable (IDD) de l'UE ont été développés en concertation avec les États membres en vue de suivre les progrès enregistrés en ce qui concerne la multitude d'objectifs de la stratégie pour le développement durable de l'UE. Ces indicateurs figurent dans le rapport de situation bisannuel de la Commission. Cet outil de suivi n'intègre toutefois pas les récents développements dans des domaines importants qui ne sont pas encore suffisamment couverts par les statistiques officielles, tels que la production et la consommation durables ou les questions de gouvernance. Pour différentes raisons, les IDD ne peuvent pas

toujours reposer sur les données les plus récentes. En conséquence, ils ne peuvent pleinement refléter les efforts consentis par les entreprises, la société civile ou les gouvernements au niveau local ou national en vue de relever ces défis.

Afin de stimuler l'échange d'expériences relatives aux réponses politiques possibles entre les États membres et parmi les acteurs intéressés, il convient de disposer d'un ensemble de données plus concis et dûment mis à jour. C'est pourquoi la Commission explore, en concertation avec les États membres, les possibilités d'élaboration d'un tableau de bord du développement durable. Ce tableau de bord, qui repose sur les indicateurs de développement durable de l'UE, pourrait également inclure d'autres informations publiques quantitatives et qualitatives, relatives par exemple aux entreprises et aux mesures politiques.

Des seuils de durabilité environnementale

L'un des principaux objectifs de la stratégie pour le développement durable de l'UE est de respecter les limites des ressources naturelles de la planète, au nombre desquelles figure la capacité limitée de la nature à fournir des ressources renouvelables et à absorber les polluants.

Les scientifiques tentent d'identifier les valeurs seuils des environnements physiques correspondants et soulignent les conséquences possibles à long terme ou les conséquences irréversibles de leur dépassement. Il importe, dans le cadre de l'établissement des politiques, de connaître les «zones à risque» avant que les points de basculement réels ne soient atteints et de déterminer à cette fin des seuils d'alerte. La coopération entre les domaines de la recherche et des statistiques officielles sera renforcée en vue de déterminer ces seuils — et de les mettre régulièrement à jour — en ce qui concerne les principaux polluants et les ressources renouvelables, de manière à pouvoir informer les intervenants

au débat politique et à promouvoir la définition d'objectifs et l'évaluation des politiques.

5) L'extension des comptes nationaux aux thématiques environnementales et sociales

Le SEC constitue le principal instrument sur lequel s'appuient les statistiques économiques de l'UE et de nombreux autres indicateurs économiques. Dans ses conclusions de juin 2006, le Conseil européen a appelé l'UE et ses États membres à étendre les comptes nationaux aux principaux aspects du développement durable. Les comptes nationaux seront donc complétés par une comptabilité économique-environnementale produisant des données parfaitement cohérentes. Une fois que les méthodes auront été approuvées et que les données commenceront à être disponibles, ce système sera complété, à plus long terme, par des comptes supplémentaires relatifs aux aspects sociaux.

Cela donnera la possibilité de bénéficier d'une base de connaissances à même d'étayer l'analyse politique et permettant de détecter les synergies et les compromis possibles entre les différents objectifs politiques, en alimentant, par exemple, l'évaluation ex ante de l'impact des propositions de politiques.

À plus long terme, une comptabilité environnementale, sociale et économique plus intégrée devrait fournir la base de nouveaux indicateurs synthétiques. Les services de la Commission continueront à étudier — en partenariat avec les organisations internationales, dans le cadre d'un dialogue avec la société civile ainsi que de projets de recherche — comment de tels macro-indicateurs peuvent être conçus et utilisés de la meilleure manière qui soit.

Une comptabilité économique-environnementale intégrée

La Commission a présenté sa première stratégie sur la «comptabilité verte» en 1994. Des méthodes comptables ont été mises au point et tes-



tées, de telle sorte que plusieurs États membres fournissent désormais régulièrement leurs premières séries de comptes environnementaux. Les comptes relatifs aux flux physiques des émissions atmosphériques (et notamment des émissions de gaz à effet de serre) et ceux relatifs à la consommation de matière, de même que les comptes monétaires relatifs aux dépenses et aux taxes de protection environnementale, sont les plus fréquents. La Commission européenne prévoit d'étendre à tous les États membres la collecte des données dans ces domaines.

Ensuite, des comptes environnementaux physiques seront créés en matière de consommation énergétique, de production et de traitement des déchets, de même que des comptes monétaires en ce qui concerne les subventions octroyées dans le domaine environnemental et le secteur des biens et services environnementaux (éco-industries). La Commission s'est fixé pour objectif que ces comptes soient disponibles à des fins d'analyse politique d'ici à 2013. Un cadre légal de comptabilité environnementale sera proposé au début de l'année prochaine afin de garantir la comparabilité de ces comptes.

Une deuxième catégorie de comptes environnementaux concerne le capital naturel et plus particulièrement les changements intervenant au niveau des ressources. Parmi ces comptes, les plus développés sont les comptes relatifs aux forêts et à la pêche. La Commission contribuera aux travaux actuellement entrepris en la matière par les Nations unies.

Un autre défi lié à l'élaboration d'une comptabilité environnementale réside dans la nécessité de compléter les comptes environnementaux physiques par des données financières, sur la base de l'évaluation des dommages provoqués et évités, des changements intervenant au niveau des ressources naturelles et des biens et services des écosystèmes. La traduction en

valeur monétaire des coûts occasionnés par les dommages environnementaux et des bénéfices de la protection environnementale peut aider à centrer le débat politique sur le fait que notre prospérité et notre bien-être dépendent des biens et services fournis par la nature. Au niveau micro, une telle évaluation est saine d'un point de vue conceptuel: elle est couverte par plusieurs études, dont notamment l'étude TEEB consacrée à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, par une vaste évaluation en continu des services liés à l'écosystème, menée conjointement par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), par différents pays et par la Commission européenne. L'Agence européenne pour l'environnement prévoit de poursuivre son travail sur l'évaluation et la comptabilisation des biens et services des écosystèmes, en vue d'établir des méthodes acceptées au niveau international. Toutefois, la traduction judicieuse de telles études au niveau macro nécessite des recherches et des tests supplémentaires. La Commission européenne entend intensifier le travail relatif à l'évaluation monétaire, ainsi que le développement futur de cadres conceptuels dans ce domaine.

Une utilisation accrue des indicateurs sociaux existants issus de la comptabilité nationale

Le SEC existant comprend d'ores et déjà des indicateurs mettant en avant les thématiques importantes d'un point de vue social, telles que le revenu disponible des ménages et les chiffres ajustés du revenu des ménages qui tiennent compte des différences existant en ce qui concerne les régimes de protection sociale de différents pays. Ces chiffres reflètent mieux que le PIB par habitant ce que les gens peuvent consommer et épargner. Les services de la Commission européenne prévoient d'intensifier l'utilisation de ces indicateurs.